Nations Unies S/PV.4933



Conseil de sécurité

Cinquante-neuvième année

Provisoire

4933e séance

Jeudi 25 mars 2004, à 9 h 45

New York

Président :	M. Wiltzer	(France)
Membres :	Algérie	M. Baali
	Allemagne	M. Pleuger
	Angola	M. Gaspar Martins
	Bénin	M. Adechi
	Brésil	M. Sardenberg
	Chili	M. Muñoz
	Chine	M. Zhang Yishan
	Espagne	M Arias
	États-Unis d'Amérique	M. Holliday
	Fédération de Russie	M. Konuzin
	Pakistan	M. Akram
	Philippines	M. Baja
	Roumanie	M. Motoc
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Emyr Jones Parry

Ordre du jour

Questions transfrontières en Afrique de l'Ouest

Rapport du Secrétaire général sur les moyens de combattre les problèmes sous-régionaux et transfrontaliers en Afrique de l'Ouest (S/2004/200)

04-28287 (F)

La séance est ouverte à 10 heures.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Questions transfrontières en Afrique de l'Ouest

Rapport du Secrétaire général sur les moyens de combattre les problèmes sous-régionaux et transfrontaliers en Afrique de l'Ouest (S/2004/200)

Le Président : Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter les représentants du Ghana, de l'Irlande et du Japon à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Au nom du Conseil, je souhaite chaleureusement la bienvenue au Ministre des affaires étrangères du Ghana et Président en exercice de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, S. E. M. Nana Akufo-Addo.

Sur l'invitation du Président, M. Nana Akufo-Addo (Ghana) prend place à la table du Conseil; les représentants des autres pays susmentionnés occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président : Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, S. E. M. Mohamed Ibn Chambas, Secrétaire exécutif de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Au nom du Conseil, je souhaite chaleureusement la bienvenue à S. E. M. Mohammed Ibn Chambas, Secrétaire exécutif de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, et je l'invite à prendre place à la table du Conseil.

Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, et en l'absence d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire, M. Jan Egeland, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Egeland à occuper le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, et en l'absence d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire, M. Zéphirin Diabré, Administrateur associé du Programme des Nations Unies pour le développement.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Zéphirin Diabré à occuper le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Le Conseil va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur les moyens de combattre les problèmes sous-régionaux et transfrontaliers en Afrique de l'Ouest (document S/2004/200).

Je voudrais saluer la présence du Secrétaire général, M. Kofi Annan, parmi nous, et je l'invite à prendre la parole.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Je voudrais, tout d'abord, souhaiter la bienvenue aux Ministres ici présents, notamment M. Wiltzer, Ministre français délégué à la coopération et la francophonie, ainsi que M. Chambas, Secrétaire exécutif de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). M. Wiltzer, il nous est agréable de vous voir ici, présider cette réunion. À mon compatriote Nana Akufo-Addo je dis également « akwaaba », ce qui signifie bienvenue.

La CEDAO a récemment pris des initiatives importantes pour s'attaquer aux graves problèmes que rencontrent les peuples de l'Afrique de l'Ouest dans le domaine de la paix et de la sécurité. Comme le Conseil de sécurité l'a constaté, ces initiatives montrent que les Africains sont déterminés à régler les problèmes des

Africains, en coopération avec la communauté internationale. Le débat public d'aujourd'hui représente un nouvel effort du Conseil pour que tous ces problèmes soient abordés dans une perspective régionale et témoigne des bonnes relations de travail qui existent entre le Conseil et les États membres de la CEDEAO.

Le rapport dont le Conseil est saisi (S/2004/200) est le premier qui soit expressément consacré aux problèmes transfrontaliers que connaît la sous-région. Les recommandations qu'il contient sont pragmatiques. Elles sont classées non pas par ordre de priorité, mais par grands thèmes, comme la réforme du secteur de la sécurité, le désarmement, la lutte contre l'extorsion, la dénonciation publique de ceux qui enfreignent le droit international et la prolifération des armes légères. Elles ne se veulent pas un « catalogue » à l'intention des donateurs, mais un appel à l'action. Elles s'adressent à un large éventail d'acteurs, dont le Conseil de sécurité et d'autres entités du système des Nations Unies, les partenaires de développement bilatéraux et multilatéraux, le secrétariat de la CEDEAO, les pays de l'Afrique de l'Ouest, les organisations de la société civile et d'autres acteurs non étatiques tels que les fournisseurs d'armes légères.

L'idée maîtresse du rapport est la suivante : pour que les problèmes de la région puissent être réglés efficacement et durablement, les recommandations ne doivent pas être seulement appliquées pays par pays. Leur application doit s'inscrire dans une démarche complexe et régionale. Cela étant dit, il est clair que certaines questions ont des incidences toutes particulières sur la sécurité et la stabilité, sans lesquelles aucun progrès n'est possible. C'est le cas de la prolifération des armes légères, de l'exploitation illégale des ressources naturelles et du recours à des enfants soldats ou à des mercenaires, ainsi que des barrages routiers, qui rendent la circulation des personnes et des biens très difficile dans la sous-région. Une attention spéciale doit donc leur être accordée.

Compte tenu de tout ce qui précède, et pour donner suite au rapport dont vous êtes saisis, ainsi qu'à la présente séance, j'ai demandé à mon Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest, M. Ahmedou Ould-Abdallah, qui est parmi nous aujourd'hui, de convoquer prochainement dans la région une réunion ayant pour but de déterminer quelles devraient être les prochaines étapes pour la CEDEAO et les organismes compétents des Nations Unies. Un pas important a déjà été fait : désormais, tous mes représentants spéciaux et tous les commandants des forces des Nations Unies présents dans la sous-région se réunissent régulièrement sous la présidence de M. Ould-Abdallah. Dans le même ordre d'idée, M. Ould-Abdallah redoublera d'efforts pour promouvoir des synergies entre les opérations de paix des Nations Unies et leurs activités dans le domaine de l'aide humanitaire et du développement.

Les causes profondes des difficultés de la région et, en fait, des conflits qui y donnent naissance ou les exacerbent, n'étaient pas l'objet de mon rapport. Mais comme nous le savons tous, elles tiennent pour la plupart à des problèmes de gouvernance, de droits de l'homme et de transparence. Malheureusement, ces problèmes ne sont que trop répandus dans la région. Tant que l'on ne s'y attaquera pas avec la détermination voulue, tant que l'autoritarisme et la culture de la violence, de l'exclusion et de l'impunité ne seront pas complètement rejetés, je crains fort que les victoires que nous remporterons sur les problèmes transfrontaliers ne soient extrêmement fragiles, et donc tout à fait temporaires.

J'exhorte donc les gouvernements de la région à exploiter les progrès récemment accomplis et à mettre en place des institutions solidement démocratiques, ainsi que des organisations régionales efficaces. L'Afrique de l'Ouest a la grande chance d'avoir une société civile dynamique et forte d'une vaste expérience de la prévention des conflits, de la consolidation de la paix et du développement. Les États doivent tirer parti de cette expérience pour régler leurs problèmes. J'engage la communauté internationale à apporter toute l'assistance possible, notamment sur le plan politique.

Pour sa part, le système des Nations Unies poursuivra ses efforts pour former une équipe plus efficace, mieux à même de répondre aux aspirations des peuples de la région, et renforcer la coopération avec la CEDEAO afin d'oeuvrer avec elle à la réalisation d'objectifs communs : la paix, la stabilité et le développement. Nous devons faire tout ce que nous pouvons pour faire vraiment changer les choses et rendre l'espoir aux peuples de la région, qui luttent pour laisser derrière eux leurs souffrances actuelles et avoir demain une vie meilleure.

Le Président : Je remercie le Secrétaire général pour sa déclaration et également pour les propos aimables qu'il m'a adressés.

Je donne à présent la parole au Ministre des affaires étrangères du Ghana, Président en exercice de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), M. Nana Akufo-Addo.

M. Akufo-Addo (Ministre des affaires étrangères du Ghana) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord, au nom du Président de l'Autorité des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), S. E. John Agyekum Kufuor, Président de la République du Ghana, ainsi que des dirigeants et des peuples de la communauté, remercier le Secrétaire général pour le rapport (S/2004/200) dont le Conseil de sécurité est saisi et pour l'occasion qui nous est présentée de débattre au Conseil des questions qui dominent la vie de la communauté.

Ce rapport tente d'analyser les problèmes de l'Afrique de l'Ouest dans toutes leurs nombreuses manifestations et, bien qu'il ne soit pas parfait, il nous fournit sûrement matière à réflexion.

Je voudrais également remercier le Conseil de sécurité des efforts constants qu'il déploie pour trouver des solutions durables à la myriade de problèmes qui ont ébranlé l'Afrique de l'Ouest et compromis la paix, la sécurité et le développement au cours des deux dernières décennies. Vu la précarité de la situation en matière de sécurité dans notre région, qui est jusqu'ici l'une des régions du monde les plus explosives et les plus sujettes à des conflits, on ne saurait trop insister sur le caractère fort à propos de cette séance spéciale.

Toutefois, la situation de l'Afrique de l'Ouest en matière de sécurité suscite aujourd'hui un optimisme prudent et une préoccupation justifiée. Bien que des progrès louables aient été réalisés – la fin de la guerre civile de près d'une décennie en Sierra Leone et la tenue d'élections dans ce pays en mai 2002, ainsi que dans d'autres pays tels que le Ghana, le Nigeria, le Bénin, le Mali et le Sénégal – la poursuite de l'instabilité dans d'autres parties de la région menace la paix de la région.

Les conflits et la misère dans un État tendent à déborder sur le territoire de ses voisins en raison des problèmes liés aux personnes déplacées, aux réfugiés et aux mouvements transfrontaliers des guérillas et des mercenaires. Le débordement de l'instabilité au Libéria, en Sierra Leone, en Guinée-Bissau et, récemment, en Côte d'Ivoire est une source de préoccupation majeure pour les dirigeants de la région.

Les troubles politiques et les conflits civils, et leurs conséquences possibles sur l'expansion rapide de l'instabilité dans la région ont souligné la nécessité de concevoir une approche globale qui, grâce à un éventail d'activités, s'efforcerait de régler les nombreuses causes profondes et solidaires de ces problèmes.

Cette façon d'aborder les problèmes a conduit à l'adoption d'une « déclaration sur une démarche sous-régionale à l'égard de la paix et de la sécurité » par les chefs d'État et de gouvernement des États membres à une réunion tenue à Abuja le 28 mai 2003, dans laquelle les dirigeants de la CEDEAO ont réaffirmé leur détermination à consolider la paix et la stabilité en Afrique de l'Ouest; insisté sur l'importance d'une approche régionale concertée pour résoudre les crises qui affectent la région et entravent les efforts d'intégration; relancé leurs efforts collectifs pour rétablir et préserver la sécurité dans la région; réaffirmé leur engagement à respecter strictement le Moratoire sur l'importation, l'exportation et la fabrication des armes légères en Afrique de l'Ouest et les dispositions des conventions de l'ONU et de l'Union africaine contre le recrutement, l'utilisation, le financement et l'instruction de mercenaires; et entrepris d'interdire le recrutement et la formation de milices et d'armées irrégulières, réaffirmant ainsi leur détermination à prendre toutes les mesures nécessaires pour lutter contre la conscription et l'utilisation d'enfants soldats et pour les démobiliser.

En outre, les dirigeants de la CEDEAO ont adopté les instruments clefs qui régissent leur conduite et qui sont pleinement énoncés dans la version écrite de ma présentation.

Tout en prenant acte du rapport du Secrétaire général et des efforts que le système des Nations Unies continue de déployer pour aider la CEDEAO à régler les problèmes de la région, nous voudrions porter certaines de nos préoccupations à l'attention du Conseil.

Sans vouloir paraître désagréable, il est néanmoins quelque peu décourageant de noter que le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, créé pour aider la région à faire face à ses problèmes,

semble, pour l'élaboration de ce rapport, avoir davantage consulté les organisations non gouvernementales et les groupes de la société civile et n'a pas consenti le même effort pour consulter les États membres ou le secrétariat de la CEDEAO. C'est une anomalie qui ne devrait pas se répéter.

Les relations entre le Libéria et les autres membres de l'Union du fleuve Mano, à savoir la Guinée et la Sierra Leone, sont très mauvaises en raison de la méfiance et de la suspicion. Avec la fin de la guerre en Sierra Leone et au Libéria, et le rétablissement progressif de la démocratie, la CEDEAO espère que les soupçons persistants entre les dirigeants seront un souvenir du passé qui sera remplacé par la compréhension et la bonne volonté.

Les recommandations du Secrétaire général concernant les patrouilles de sécurité conjointes et une gestion commune des frontières sont par conséquent louables. Nos frontières sont poreuses et toute rupture de la paix dans un pays voisin ouvrira la porte aux flots incontrôlables de populations et d'armes vers d'autres pays. La CEDEAO est donc convaincue que la meilleure solution est de trouver un moyen pour rétablir la paix dans l'ensemble de la région. Il est donc vigoureusement recommandé que nous envisagions comment instaurer une paix durable dans les pays de l'Union du fleuve Mano et en Côte d'Ivoire.

Par exemple, la réduction de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL), qui s'est amorcée l'an dernier, devrait s'achever d'ici la fin de l'année. Bien que beaucoup ait été accompli concernant les cinq critères arrêtés par le Conseil, il reste encore beaucoup à faire. Il faut veiller à ce que le retrait de la MINUSIL continue de prendre en compte la capacité du Gouvernement sierra-léonais d'assumer sa responsabilité principale s'agissant d'assurer la sécurité générale du pays, d'améliorer le contrôle sur les ressources naturelles et de consolider l'administration civile dans tout le pays.

À cette fin, la CEDEAO a recensé un certain nombre d'éventuels facteurs déstabilisateurs, y compris le retour possible d'anciens combattants sierra-léonais du Libéria. Dans le cadre de la démarche régionale à l'égard de la paix et de la sécurité, il est essentiel que la MINUSIL continue de surveiller le mouvement des éléments armés le long des frontières du Libéria afin de prévenir des incursions – une tâche particulièrement importante – à un moment où la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) a lancé le programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion dans ce pays.

Le désarmement sans heurts des combattants par la MINUL au Libéria va reprendre après la construction des sites de cantonnement. Les Libériens espèrent vivement que le désarmement sera couronné de succès. Néanmoins, il ne fait aucun doute que, pour que le désarmement au Libéria réussisse, il faut que les dirigeants des pays voisins – la Côte d'Ivoire, la Sierra Leone et la Guinée – s'y engagent de tout coeur. Le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest devrait être saisi de ce mandat et s'engager diligemment à faire en sorte que ces dirigeants continuent de s'associer activement au processus de désarmement jusqu'à son achèvement. Leur participation aidera la MINUL à surveiller les caches d'armes éventuelles sur le territoire des États voisins du Libéria.

Le Conseil de sécurité devrait en outre reconnaître l'importance du lien entre l'instauration de la paix au Libéria et la consolidation de la stabilité en Sierra Leone et dans la sous-région de l'Union du fleuve Mano. Le programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion en Sierra Leone devrait être évalué de manière approfondie par le système des Nations Unies. Un retrait subit et total de la MINUSIL serait un facteur de déstabilisation pour la région. Le retrait devrait être progressif afin d'éviter de compromettre la situation fragile en Sierra Leone. Compte tenu du caractère poreux de nos frontières, la CEDEAO est convaincue que la MINUSIL doit rester en Sierra Leone jusqu'à l'achèvement du processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion au Libéria et en Côte d'Ivoire, jusqu'à ce que la région soit exempte de tout armement. C'est la plus sûre garantie d'une paix durable dans l'Union du fleuve Mano.

À ce jour, la mise en oeuvre du Moratoire de la CEDEAO a permis des progrès considérables même s'il reste encore beaucoup à faire. L'absence d'une structure de la CEDEAO chargée de la question des armes légères au sein du secrétariat exécutif rend difficile le contrôle politique du Moratoire par la CEDEAO. De fait, l'expérience acquise en cinq ans d'existence du Moratoire et son évaluation ont permis de tirer des enseignements pertinents concernant son mode d'application. Pour atténuer les problèmes structurels, politiques et financiers de l'application du

Moratoire, la CEDEAO a créé un groupe des armes légères au sein du secrétariat exécutif de la CEDEAO.

La création de ce groupe devrait renforcer le contrôle politique de la CEDEAO sur l'application du Moratoire. En outre, cela renforcera les capacités institutionnelles du secrétariat exécutif de la CEDEAO pour une application efficace du Moratoire.

Le groupe sera chargé de toute une série de tâches qui sont exposées en détail dans la version écrite de ma présentation. Pour renforcer les capacités institutionnelles, le groupe dépêchera des missions auprès des États membres pour veiller à ce que la production nationale d'armes cesse conformément à l'esprit du Moratoire. Afin d'accroître la transparence, ce Groupe soumettra au Comité exécutif de la CEDEAO un rapport annuel sur les commandes ou achats d'armes, de composantes et de munitions couvertes par le Moratoire, à partir de sources nationales ou internationales. Il élaborera des procédures et des recommandations pour permettre une coopération transnationale entre les agences responsables, d'une part, des douanes et du maintien de l'ordre, et de l'autre, du suivi et de la mise en oeuvre du Moratoire.

Il est également prévu qu'il élabore et applique une stratégie d'information venant renforcer le Moratoire, en incorporant les activités déjà en cours et en s'appuyant sur elles. Cette stratégie favorisera la compréhension du Moratoire et élargira sa base de soutien, au sein de la région de la CEDEAO, dans l'Afrique tout entière et parmi les organisations internationales et les éventuels partenaires apportant des financements externes.

Les paragraphes 1 et 2 de l'article 51 du Protocole relatif au Mécanisme pour la prévention et le règlement des conflits, le maintien de la paix et la sécurité régionale affirment que la CEDEAO prendra toutes les mesures nécessaires pour lutter contre le trafic illicite et la circulation d'armes de petit calibre, et que la CEDEAO va également renforcer ses capacités institutionnelles et opérationnelles, ainsi que celles de ses États Membres en vue de la pleine application de ces mesures.

Ainsi, le Groupe des armes légères en cours de création ne vise pas à se substituer au Programme de coordination et d'assistance pour la sécurité et le développement (PCASED), mais doit refléter une meilleure prise en charge par le secrétariat du Moratoire sur les armes légères. Le service collaborera pleinement avec le secrétariat du PCASED. Bien qu'un moratoire ait été signé concernant les législations applicables aux armes légères et de petit calibre, il est grand temps que nous envisagions de réglementer les fournisseurs d'armes externes, afin de renforcer la lutte contre la prolifération.

Au cours des trois dernières années, huit nouvelles commissions ont été créées dans le cadre du Programme de coordination et d'assistance pour la sécurité et le développement. Pour l'instant, seuls le Libéria et la Côte d'Ivoire n'ont pas encore mis en place leurs commissions nationales. Toutefois, nous appelons à une assistance pour la fourniture d'équipements et d'autres ressources permettant de renforcer les commissions.

Les efforts se poursuivent pour assurer un véritable décollage du Département des affaires politiques, de la défense et de la sécurité. Des directeurs ont été nommés pour les services des affaires politiques, des questions humanitaires, de la défense et de la sécurité, ainsi que pour le Centre d'observation et de suivi.

En ce qui concerne les quatre bureaux de zone, situés à Banjul, Ouagadougou, Monrovia et Cotonou, la procédure de recrutement d'un nombre limité de personnels sera complétée avec l'entrée en fonctions du personnel d'appui pour la zone 3, à Monrovia. Toutefois, le personnel des bureaux de zone exigera des outils particuliers et une formation spécialisée pour pouvoir s'acquitter effectivement de ses devoirs.

Nous sommes conscients des griefs persistants formulés par les voyageurs et hommes d'affaires au sujet des obstacles et frustrations en tout genre qu'ils rencontrent. La réalité est que, comme l'ont confirmé les victimes de ces situations, les agents de terrain à nos frontières n'ont pas fait preuve de l'engagement ni, peut-être, de l'esprit de sacrifice qui devraient accompagner leurs fonctions. Permettez-moi d'assurer le Conseil que nous faisons passer aussi énergiquement que possible le message concernant les bienfaits de l'activité économique et leurs implications positives pour les citoyens des États Membres comme pour l'intégration. Ceci exige une intense éducation du public et sa sensibilisation en vue d'une réorientation de nos attitudes, ainsi que l'intégration et la dissémination de nouvelles approches susceptibles de guider nos politiques et nos programmes.

La CEDEAO a aussi accepté que la société civile joue un rôle dans l'élaboration de son mécanisme de prévention des conflits. En réalité, le potentiel que présente la société civile pour la fourniture d'informations concernant les tendances dans les conflits a été reconnu lors de la création d'ECOWATCH, l'observatoire d'alerte rapide de la CEDEAO. Pourtant, bien que l'efficacité d'ECOWATCH dépende de l'implication de la société civile dans ses travaux, des doutes planent encore sur la capacité de la société civile de continuer à soutenir ces démarches. La faiblesse financière de la plupart des groupes représentant la société civile en Afrique de l'Ouest continue à limiter leur capacité à contribuer plus efficacement au système d'alerte rapide de la CEDEAO. L'amélioration progressive des travaux du Conseil des Anciens, important organe de médiation composé d'éminents citoyens membres de la Communauté, permettra aussi de renforcer le fonctionnement d'un système d'alerte rapide.

Des programmes de désarmement et de démobilisation incomplets, ainsi que la transformation de milices et de rebelles en une armée nationale sans la nécessaire formation, contribuent gravement à la détérioration et la déliquescence de la situation en matière de sécurité. Il faut toutefois comprendre que les réformes dans le secteur de la sécurité ne doivent pas prendre en compte uniquement des questions militaires. À la CEDEAO, nous voulons aussi prendre en considération les questions de sécurité humaine et économique.

Pour parvenir à l'intégration et au développement, l'instauration d'une paix durable dans la région reste le principal défi à relever. En 2003 seulement, la Communauté et ses amis ont consacré des ressources humaines et financières considérables à la résolution des conflits dans la région. Les conséquences directes des conflits sur les économies des pays déchirés par une crise nous ont constamment rappelé que nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour trouver une solution durable aux conflits. La prévention et la résolution des conflits, ainsi que la consolidation de la paix, sont nos mots d'ordre à l'heure où nous élaborons nos stratégies pour 2004, en vue de créer une région où la paix pourrait finalement régner.

La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest a la certitude qu'elle peut, comme toujours, compter sur le soutien sans faille du Conseil de sécurité, qui oeuvre pour parvenir à une paix et une stabilité durables dans la région. Nous apprécions les initiatives du Conseil de sécurité en ce sens.

Les peuples d'Afrique de l'Ouest continuent à manifester leur détermination de participer au mouvement mondial vers la mise en place de valeurs démocratiques universelles, en vertu desquelles les gouvernants rendent des comptes à leurs mandants et les droits de l'homme sont respectés, dans le cadre d'un état de droit. Ils exigent aussi de plus en plus de leurs dirigeants que ceux-ci adhèrent à ces valeurs, et une nouvelle génération de responsables est en train de voir le jour pour aider à construire une nouvelle Afrique de l'Ouest sur la base de principes modernes et progressistes. Ces responsables ont besoin du soutien du Conseil dans cette étape difficile de leur développement, et je peux assurer les membres du Conseil qu'en définitive les attentes qu'ils placent en ces responsables ne seront pas déçues, ni celles de la communauté mondiale.

Une fois encore, nous remercions le Conseil de son profond intérêt pour la préservation de la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest.

Le Président : Je donne la parole à M. Mohamed Ibn Chambas, Secrétaire exécutif de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest.

M. Chambas : Au nom du secrétariat de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), j'aimerais vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité.

Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir invité la CEDEAO à cette très importante séance portant sur « les moyens de combattre les problèmes sous-régionaux et transfrontaliers en Afrique de l'Ouest ». Nous sommes reconnaissants au Conseil de sécurité d'avoir continué à consacrer une attention particulière à la sous-région de l'Afrique de l'Ouest, une sous-région qui a vu plus que sa part de conflits. Je suis convaincu que les considérables ressources et l'attention que la communauté internationale investit actuellement en Afrique de l'Ouest vont produire des résultats à la mesure de celles-ci.

Cette séance spéciale se déroule juste après un sommet extraordinaire des chefs d'État d'Afrique de l'Ouest qui s'est tenu à Accra au Ghana le 20 mars dernier, en présence du Président de la Banque

mondiale, M. James Wolfensohn. Cette réunion a été consacrée à un examen des défis du développement et de l'intégration, ainsi que la mise en oeuvre en Afrique de l'Ouest du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Elle a abouti à une conclusion importante, pertinente pour la séance spéciale d'aujourd'hui, à savoir que l'instabilité politique et socio-économique en Afrique de l'Ouest a perturbé le processus de développement et a découragé l'investissement à long terme.

Le sommet a également reconnu l'importance d'une approche régionale du développement économique, soulignant que les problématiques centrales du développement ne pouvaient être traitées et résolues de façon satisfaisante par des États agissant individuellement et de façon isolée. Le sommet a par conséquent attaché une grande importance à l'intégration, à la coopération et à la mise en place d'approches régionales pour accélérer la croissance économique et améliorer les chances d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique de l'Ouest. Le message était tout simplement qu'en travaillant ensemble avec des responsabilités partagées et en se rendant mutuellement des comptes, nous pouvons accomplir beaucoup.

C'est pourquoi nous partageons pleinement les conclusions figurant dans le rapport du Secrétaire général (S/2004/200), à savoir que les problèmes transfrontaliers ne peuvent être résolus uniquement au niveau national mais exigent plutôt une approche régionale. Nous saluons le rapport du Secrétaire général et jugeons ses recommandations utiles et appropriées à notre action collective.

De même que dans le domaine économique, il est clair qu'il faut adopter une approche régionale pour traiter de manière adéquate et efficace des problèmes transfrontaliers tels que la prolifération des armes légères, les trafics d'enfants, l'exploitation illicite des ressources naturelles, la circulation des mercenaires et des groupes armés non étatiques, les mouvements en masse de réfugiés et les déplacements forcés notamment.

On ne peut plus ignorer la menace que posent le recours accru à des mercenaires ou à des soldats de fortune et à des enfants soldats et la prolifération illicite des armes légères en Afrique de l'Ouest. Même dans des pays dont on a le sentiment qu'ils sont relativement stables et pacifiques, les vagues d'attaques armées et les activités croissantes de bandes criminelles transfrontalières prennent une ampleur alarmante. La multiplication des attaques armées et des meurtres, et le lien croissant entre le trafic des armes légères, les activités des mercenaires et le grand banditisme sapent gravement les efforts visant à lancer le développement économique, à attirer les investissements, à instaurer la stabilité politique et économique ainsi que la sécurité et l'état de droit, et à garantir et protéger les droits de l'homme et les libertés.

Le phénomène choquant consistant à recruter et à utiliser des enfants soldats se poursuit et demeure un grand problème, en dépit des conventions et des protocoles internationaux existants. Les factions armées en Afrique de l'Ouest continuent de recruter de manière abusive des enfants et des mineurs comme soldats.

La guerre au Libéria a pris fin avec la signature, en août 2003, de l'Accord de paix d'Accra sous les auspices de la CEDEAO, et avec le départ, par la suite, de l'ex-Président Charles Taylor, ce qui a ouvert la voie à un gouvernement de transition. La Mission des Nations Unies, avec ses 15 000 membres, apporte l'espoir à des millions de Libériens touchés par la guerre.

En Côte d'Ivoire, les hostilités armées ont pris fin avec la signature d'accords de cessez-le-feu sous l'égide de la CEDEAO et avec l'Accord de Linas-Marcoussis. Le déploiement annoncé de 6 431 Casques bleus pour consolider la paix et la stabilité est attendu avec beaucoup d'espoir et a pris désormais une importance encore plus grande.

La Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) est un exemple de succès de l'ONU, et une manifestation claire de la manière dont la préoccupation internationale et la solidarité envers l'Afrique peuvent apporter le changement et l'espoir dans des situations jusque là désespérées. Nous espérons que la réduction progressive de cette force sera alignée sur la durée des missions au Libéria et en Côte d'Ivoire, pays voisins.

Des centaines de milliers d'armes légères mais meurtrières qui ont alimenté ces guerres sont encore en circulation et se trouvent en de mauvaises mains. Il y a également encore des centaines de milliers de mercenaires qui sont devenus de véritables vétérans des conflits armés de l'Afrique de l'Ouest. Ces agents

de déstabilisation ont été recrutés pour livrer des guerres où leurs seuls enjeux sont leur paie. C'est le cas en Sierra Leone, au Libéria et en Côte d'Ivoire, tout comme cela a été le cas lors de la tentative d'invasion de la Guinée en 2000 et 2001. La MINUSIL a fait rapport sur les tentatives faites par des combattants armés de franchir la frontière de la Sierra Leone au moment où les hostilités cessaient au Libéria et ou un programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion se mettait en place. Les autorités maliennes ont également annoncé la capture de mercenaires armés de diverses nationalités de l'Afrique de l'Ouest le long de la frontière avec la Côte d'Ivoire au début du mois de mars de cette année.

La CEDEAO est très préoccupée par la menace que posent ces problèmes transfrontaliers et ces activités criminelles transfrontalières. Compte tenu des problèmes énormes que posent ces questions liées aux activités transfrontalières, différentes initiatives de renforcement des capacités ont été intensifiées pour renforcer et améliorer les compétences du personnel de notre secrétariat pour y faire face. Grâce à l'appui de certains de nos donateurs et partenaires bilatéraux, des mesures concrètes sont mises en place pour rendre opérationnel le système d'alerte rapide de la CEDEAO pour la prévention des conflits afin que nous devenions plus proactifs face aux conflits violents potentiels et réels grâce à des systèmes de surveillance efficaces. Nous sommes en train de recruter du personnel compétent sur le plan technique pour appuyer notre volonté d'agir là où c'est nécessaire et pour rester vigilants. À cet égard, nous attendons avec intérêt le rapport de la mission commune de l'ONU et de l'Union européenne qui a examiné notamment l'appui au renforcement des capacités du secrétariat de la CEDEAO.

Les dirigeants d'Afrique de l'Ouest ont renouvelé leur engagement à l'égard du Moratoire sur l'importation, l'exportation et la fabrication d'armes légères et ont demandé au secrétariat de prendre les mesures nécessaires pour appliquer pleinement le plan d'action. C'est pourquoi le secrétariat de la CEDEAO, de concert avec les Gouvernements du Canada, des Pays-Bas, de la Norvège et du Royaume-Uni, ont organisé, du 22 au 24 mars 2004, une conférence à Abuja sur la lutte contre la vente et le trafic d'armes légères afin d'examiner des stratégies appropriées pour faire face aux dangers que pose le commerce illicite des armes légères qui sont devenues les armes de destruction massive de l'Afrique de l'Ouest.

Alors que nous travaillons à mettre en place, au sein du secrétariat, un Groupe des armes légères chargé de compléter l'initiative du Programme de coordination et d'assistance pour la sécurité et le développement (PCASED) pour mettre en oeuvre le Moratoire, ce qui est maintenant nécessaire, c'est la volonté politique des dirigeants d'Afrique de l'Ouest et l'appui de la communauté internationale pour transformer le Moratoire en une convention, si nous voulons progresser dans la lutte contre le phénomène affreux du trafic illicite des armes légères.

Douze des 15 commissions nationales sont déjà opérationnelles, et les programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion prévus pour le Libéria et la Côte d'Ivoire permettront à ces pays de créer leurs propres commissions nationales contre la prolifération des armes légères illicites. Notre collaboration avec les commissions nationales et les organisations de la société civile est stratégique tout autant que vitale.

Les processus réussis de désarmement, de démobilisation de réinstallation et de réinsertion au Libéria et en Côte d'Ivoire seront essentiels pour faire face à la tâche énorme que constitue la lutte contre la prolifération des armes légères en Afrique de l'Ouest. Nous savons bien que l'échec du processus de désarmement, de démobilisation, de réinstallation et de réinsertion au Libéria en 1997 a ouvert la voie au cycle de violence qui a suivi, menant à la deuxième phase de la guerre civile dans ce pays. Il faudrait examiner plus en détail la proposition qui a été faite, à savoir que les programmes de désarmement, de démobilisation de réinstallation et de réinsertion des pays de l'Union du fleuve Mano, y compris la Côte d'Ivoire, devraient être menés et coordonnés au niveau régional. Une collaboration et une action coordonnée entre la MINUSIL, la Mission des Nations Unies au Libéria, la Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et la CEDEAO favoriseraient grandement l'initiative visant à débarrasser le bassin du fleuve Mano des armes illicites, des mercenaires, des trafiquants transfrontaliers de drogues et de diamants et des bandes armées.

Nous voulons que les programmes de désarmement, de démobilisation, de réinstallation et de réinsertion ne se limitent plus, comme les populations

locales en ont le sentiment, à l'achat d'armes aux combattants, mais cherchent effectivement à réintégrer les anciens combattants et leurs victimes. Les communautés touchées doivent profiter de ce processus. Nous ne pouvons pas limiter nos efforts aux processus de désarmement, de démobilisation, de réinstallation et de réinsertion : cela ne suffira pas. Nous devons nous demander pourquoi des jeunes gens ont pris les armes contre les autorités constituées, et oeuvrer à l'élimination de ces causes. Je fais référence ici à la question du chômage des jeunes dans des États en faillite. Dans le cadre des efforts de reconstruction après-conflit, il faut accorder la priorité à reformer les jeunes, à les doter de compétences pratiques et techniques; il faut appuyer le secteur privé au moment où il cherche à régénérer ses activités, et favoriser le microfinancement afin de créer des auto-emplois dans l'agriculture, le commerce et l'industrie artisanale. Dans le même ordre d'idée, il faut promouvoir le renforcement des capacités pour la gestion économique et les activités productrices de revenus.

Tout aussi importants sont les problèmes d'extorsion aux barrages routiers aussi bien à l'intérieur des États membres de la CEDEAO qu'aux frontières de ces pays; la traite des enfants pour les faire travailler comme domestiques ou dans les plantations, ainsi que la traite des êtres humains pour alimenter l'industrie du sexe; la pandémie du VIH/sida qui décime nos communautés et notre main-d'oeuvre; ainsi que le besoin urgent de réforme dans le secteur de la sécurité. Nous ne pouvons pas nous attaquer comme il convient à ces fléaux sans une collaboration adéquate de la société civile.

Chose qui mérite d'être relevée, il existe des signes clairs que la société civile ouest-africaine se mobilise et s'organise. La CEDEAO a fourni un espace pour cette mobilisation et cette collaboration de la société civile. Le tout premier forum de la société civile rassemblant l'ensemble des pays de l'Afrique de l'Ouest s'est déroulé à la veille du Sommet annuel des chefs d'État et de gouvernement de décembre dernier, à Accra. La CEDEAO est disposée à accorder une plus grande attention aux recommandations de ce forum tout à fait historique. Au fur et à mesure que se sont mis en place les structures et les cadres de la participation de la société civile aux questions de sécurité humaine aux niveaux national et sous-régional, la CEDEAO a pris des mesures pour établir un centre de liaison avec la société civile au sein de son secrétariat afin d'accueillir et d'encourager les efforts et les partenariats naissants.

La société civile pourrait jouer un grand rôle dans les efforts déployés pour appliquer effectivement les décisions de politique générale et les conventions et pour développer la prise de conscience et la mobilisation à la base. Il ne fait aucun doute que la stratégie dissuasive de « dénonciation et humiliation » peut être mieux mise en oeuvre avec l'aide des membres de la société civile qui ont le talent et l'habitude de négocier avec les organisations non gouvernementales et qui sont souvent appréciés pour leur style généralement franc et peu diplomatique.

Pour atteindre nos objectifs communs, la CEDEAO compte bien travailler étroitement avec la communauté internationale et, en particulier, avec l'Organisation des Nations Unies. En fait, le secrétariat de la CEDEAO va coopérer étroitement avec le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest afin de mettre au point un programme de travail qui comprenne, entre autres choses, les questions des groupes armés, de la démocratie, de la bonne gouvernance et des relations entre civils et militaires et qui contribue à la promotion d'une paix durable en Afrique de l'Ouest.

Je remercie une fois encore le Conseil de sécurité de consacrer cette séance spéciale à l'Afrique de l'Ouest. La CEDEAO appuiera les initiatives visant à débarrasser notre sous-région des armes légères illicites, des mercenaires et de la pratique des enfants soldats, ainsi que d'autres problèmes et crimes transfrontaliers connexes. Je demande à chacun d'entre nous de saisir cette occasion pour rafraîchir l'attention de la communauté internationale, en particulier l'ONU, afin de mettre au point et d'appliquer des stratégies concrètes et viables permettant de lutter contre les gigantesques problèmes transfrontaliers que connaît l'Afrique de l'Ouest en instaurant des mesures de confiance, notamment dans la zone de conflits de l'Union du fleuve Mano.

Je compte sur la coopération fructueuse, interactive et toujours plus étroite de l'Organisation des Nations Unies concernant ces questions importantes de la paix, de la sécurité et du développement en Afrique de l'Ouest et je voudrais, de nouveau, Monsieur le Président, vous souhaiter plein succès à la présidence du Conseil de sécurité.

Le Président : J'invite maintenant le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, M. Jan Egeland, à prendre place à la table du Conseil et je lui donne la parole.

M. Egeland : Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, de l'occasion qui m'est offerte d'informer le Conseil sur la situation humanitaire en Afrique de l'Ouest.

La situation humanitaire n'est pas désespérée. Les progrès enregistrés dans d'autres crises nous indiquent le chemin à suivre. En Sierra Leone, par exemple, toutes les personnes déplacées ont été relogées et les ex-combattants ont été réintégrés à la fin de l'année dernière et les interventions humanitaires d'urgence ont fait place au programme de développement. Au Libéria, l'amélioration sans précédent de la situation sécuritaire a permis de donner aux travailleurs humanitaires accès à des populations qui avaient été privées d'assistance. Mais je voudrais concentrer mon exposé sur les questions transfrontalières en Afrique de l'Ouest, qui préoccupent en ce moment la communauté humanitaire.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Trop de communautés dans la sous-région ne bénéficient pas encore de la protection voulue. Si les conflits ouverts ont été endigués, les agressions et le ciblage direct des civils se poursuivent. Tueries, viols, sévices sexuels et harcèlement des civils par les acteurs étatiques ou non étatiques sont trop souvent devenus la règle. Ces crimes affectent tout particulièrement les femmes et les enfants. De plus, la détérioration générale des infrastructures et des services sociaux de base dans la sous-région a accru la vulnérabilité des populations touchées et le niveau des investissements nécessaires pour réinsérer les personnes déplacées et rapatriées lorsque les conditions le permettent.

En Côte d'Ivoire, la guerre civile se poursuit, comme le prouvent les manifestations violentes d'aujourd'hui. La situation humanitaire ne cesse de s'aggraver à cause de l'effet combiné des déplacements massifs, de l'épuisement des stocks alimentaires, du manque d'accès à la terre et de l'écroulement des services sociaux. Aussi bien les conflits interethniques que la multiplication des abus sexuels exigeraient que soit fournie une protection.

Même au Libéria où la Mission des Nations Unies a amélioré la sécurité d'ensemble, plus de 300 000 personnes sont toujours déplacées dans les régions urbaines. En raison de la persistance de l'insécurité dans certaines régions du pays et du début de la saison des pluies, la majorité des personnes déplacées ne seront pas en mesure de regagner leur lieu d'origine avant la fin de l'année.

La Guinée, qui a une longue tradition d'accorder l'asile aux réfugiés de la sous-région, est également confrontée à de grands défis au plan humanitaire. La Guinée accueille à l'heure actuelle plus de 100 000 réfugiés, alors que plus de 100 000 Guinéens sont revenus de Côte d'Ivoire.

D'autres pays de la sous-région, comme le Mali et le Burkina Faso, sont également directement touchés par ces conflits. À titre d'exemple, quelque 340 000 personnes sont revenues au Burkina Faso de la Côte d'Ivoire en guerre, cette année uniquement. La capacité des communautés locales à recevoir ces mouvements massifs de population est extrêmement limitée.

Le Conseil a déjà entendu un exposé sur la mise en place de la Mission conjointe d'examen de la situation humanitaire en Afrique de l'Ouest. Ce processus est dirigé par mon adjointe et Envoyée humanitaire spéciale du Secrétaire général pour la Côte d'Ivoire, Mme Carolyn McAskie. L'Union du fleuve Mano et la Côte d'Ivoire étant actuellement victimes d'une crise de la protection et d'une réponse humanitaire insuffisante, une stratégie régionale et un plan d'action ont été conçus en juillet 2003 avec toutes les parties intéressées de la région.

Depuis cette date, des réunions de coordination régionale rassemblant les partenaires politiques et les représentants des donateurs ont lieu régulièrement. Un plan régional d'urgence est en voie d'achèvement et un réseau régional de protection a été créé. En outre, le fait que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest soient situés au même endroit a joué un rôle clef pour renforcer le partenariat avec les acteurs politiques de la région. Plusieurs organismes du système des Nations Unies ont signé un mémorandum d'accord avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) afin d'édifier un partenariat solide avec le département des affaires humanitaires qu'elle vient d'instituer.

Je voudrais conclure par les quatre observations suivantes.

Premièrement, comme nous l'avons vu, les efforts déployés dans les domaines humanitaire et des droits de l'homme s'avèrent bien souvent insuffisants, à eux seuls, pour garantir la protection des catégories vulnérables dans les conflits armés. Si, bien sûr, il ne faut pas laisser passer une occasion de rappeler aux parties à un conflit armé la responsabilité qui leur incombe de respecter et faire respecter le droit international humanitaire et le droit international en matière de droits de l'homme, il est bon que le Conseil de sécurité soit disposé et apte à prendre des mesures supplémentaires pour mettre fin aux violations et protéger les civils.

Deuxièmement, il est nécessaire de nouer des liens plus étroits au niveau régional entre les intervenants humanitaires, politiques et économiques afin de mieux coordonner et mettre en oeuvre les programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR). La prolifération continue des armes légères dans les milieux de jeunes sans emploi ne peut qu'être synonyme d'instabilité pour toute la région. Il est donc absolument indispensable d'intégrer aux programmes de DDR un solide volet « réinsertion », doté d'un financement suffisant.

Les efforts déployés par la CEDEAO en vue de faire appliquer son Moratoire sur les transferts d'armes légères, soulignés tout à l'heure par le Ministre des affaires étrangères du Ghana et le Secrétaire exécutif de la CEDEAO, sont à cet égard à saluer.

Troisièmement, les disparités qui existent au niveau du financement des différents pays et secteurs humanitaires et l'insuffisance des fonds entravent l'efficacité de l'aide à ceux qui en ont le plus besoin. En Afrique de l'Ouest, des secteurs critiques comme la protection des populations, la santé et l'éducation continuent de manquer gravement de financement. Ainsi, la Côte d'Ivoire n'a reçu aucun financement, dans le cadre de l'Appel global interinstitutions de 2003, pour ses projets dans l'un quelconque de ces secteurs et la Guinée n'a reçu d'aide financière importante dans aucun de ces secteurs au cours de l'année dernière.

Quatrièmement et enfin, les efforts de la communauté humanitaire en Afrique de l'Ouest ne doivent pas se limiter à des palliatifs pour des crises qui exigent une stratégie beaucoup plus globale. Les causes fondamentales, à chercher notamment au niveau de la gouvernance, de l'état de droit, de la prolifération des armes légères et de la pauvreté, doivent être pleinement prises en compte.

La mise en oeuvre des principales recommandations du rapport du Secrétaire général dont le Conseil est saisi aujourd'hui contribuerait notablement à répondre à nos préoccupations primordiales en matière humanitaire. J'exhorte le Conseil à appuyer ces recommandations.

Le Président : Je remercie M. Egeland de son exposé. Je donne maintenant la parole à l'Administrateur associé du Programme des Nations Unies pour le développement, M. Zéphirin Diabré.

M. Diabré : Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) se félicite de l'occasion qui lui est offerte d'exposer ici ses vues au Conseil de sécurité sur l'important sujet des problèmes transfrontaliers en Afrique de l'Ouest. Ces problèmes sont nombreux et divers. Ils concernent aussi bien les mouvements de personnes et d'armes que les dégâts causés à l'infrastructure et à l'environnement, la perturbation de l'activité économique ou la propagation de maladies telles que le VIH/sida dans la région. Ils ont pour effet d'accroître les tensions et les conflits. Ce sont de sérieux freins à la réduction de la pauvreté et à la promotion d'un développement durable.

Le rapport du Secrétaire général sur les moyens de lutter contre ces problèmes sous-régionaux et transfrontaliers en Afrique de l'Ouest (S/2004/200) met clairement en évidence les multiples causes profondes des conflits que connaît actuellement la sous-région. Le PNUD accueille très favorablement et soutient les recommandations émises dans le rapport. Notre organisation intervient activement dans les 12 domaines prioritaires identifiés dans le rapport, et ce, aussi bien dans le cadre de ses activités au niveau des pays que dans celui de ses programmes régionaux. Avec ses partenaires gouvernementaux, la société civile et le secteur privé, le PNUD met en oeuvre des programmes d'activité visant à promouvoir le dialogue des politiques, le renforcement des capacités et des institutions, toutes choses susceptibles de contribuer à la mise en oeuvre des recommandations du rapport.

Pour nous, au PNUD, la paix, la sécurité et le développement sont étroitement liés. C'est pour cela que notre action dans les zones de crises et de conflit,

comporte une forte dimension de développement. Dans le même esprit, nos activités normales de développement comportent des dimensions importantes de prévention des conflits et de consolidation de la paix. Pour relever les nombreux défis qui se posent à lui dans la sous-région en matière de paix et de sécurité, le PNUD a élaboré et met en oeuvre une Stratégie régionale pour l'Afrique de l'Ouest, fondée sur la mise en oeuvre d'une approche intégrée du développement régional. Cette stratégie vise essentiellement à : mettre en cohérence les objectifs généraux du système des Nations Unies et les activités de prévention des conflits et de consolidation de la paix du PNUD dans la sous-région, avec un appui ciblé en faveur du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, auprès duquel un cadre de haut niveau a été détaché; prendre systématiquement en compte la prévention et la consolidation de la paix dans toutes les activités de développement du PNUD en Afrique de l'Ouest; renforcer les capacités de la CEDEAO pour lui permettre de jouer un rôle plus important en matière de prévention des conflits; et mettre en oeuvre des activités régionales complémentaires dans le domaine de la sécurité humaine, telles que des initiatives de contrôle des armes légères au Ghana, au Mali, au Niger et en Sierra Leone.

En coopération avec l'Union européenne et le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, le PNUD a participé à une mission d'évaluation de la capacité de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en matière de prévention des conflits et de maintien de la paix. Les constats préliminaires indiquent une forte nécessité de réorientation de l'approche adoptée par la CEDEAO dans ces deux domaines. Celle-ci devrait à l'avenir se concentrer davantage sur les questions de développement, l'intensification du dialogue de politiques entre les États membres et le renforcement de la coordination de l'action des bailleurs de fonds. Le PNUD est prêt à apporter son concours à la CEDEAO pour mettre en oeuvre ces recommandations importantes et pertinentes.

En plus de la Stratégie pour l'Afrique de l'Ouest, le PNUD met en oeuvre également un certain nombre d'initiatives visant à traiter des problèmes spécifiques en rapport avec les questions transfrontalières. Ces initiatives comprennent notamment : un appui aux programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR) en Sierra Leone, au Libéria et en Côte d'Ivoire – ainsi, le programme de DDR qui vient de s'achever en Sierra Leone a permis la réintégration de plus de 50 000 ex-combattants et nos programmes au Libéria et en Côte d'Ivoire ont pour objectif respectif la réintégration de 38 000 et de 50 000 ex-combattants; le détachement d'une équipe spécialisée au sein de notre bureau du Nigéria, pour appuyer et assister le Secrétariat de la CEDEAO en matière de planification stratégique dans les domaines de la prévention des conflits; des programmes de contrôle des armes légères en Sierra Leone, dans l'Union du fleuve Mano, au Ghana et au Niger et l'octroi d'appuis pour la création de commissions nationales de contrôle des armes légères dans plusieurs pays; et surtout, l'appui au futur projet de la Grande Guinée forestière, initiative sous-régionale réunissant la Guinée, le Libéria, la Sierra Leone et la Côte d'Ivoire, qui apporte une contribution supplémentaire à l'élimination de certaines causes de conflit telles que l'exploitation incontrôlée des ressources minérales et la présence de populations déplacées.

En outre, le PNUD apporte également un appui spécifique au niveau des pays, avec, en Guinée-Bissau, l'établissement du fonds d'urgence pour la gestion économique, au Libéria, l'établissement du Fonds libérien de gouvernance d'urgence, et, en Sierra Leone, le processus dit des quatre « R » : rapatriement, réinsertion, réhabilitation et reconstruction.

Le rétablissement de la paix et de la sécurité en Afrique de l'Ouest et, ce faisant, l'encouragement du développement économique et de la réduction de la pauvreté exigent le soutien de tous les partenaires au développement. Il est essentiel de fournir un appui concret aux institutions régionales pour leur permettre d'obtenir des résultats durables. L'adoption d'une approche holistique, liant étroitement la consolidation de la paix et le développement, est d'une importance fondamentale. Il y va de notre succès dans la résolution des problèmes transfrontaliers de l'Afrique de l'Ouest. Des approches régionales nouvelles et novatrices, telles une stratégie sous-régionale de réduction de la pauvreté, pourraient contribuer à la réalisation de nos ambitions communes.

Le PNUD est déterminé à oeuvrer en étroite collaboration avec les autres organismes des Nations Unies et avec les autres partenaires du développement à la mise en oeuvre des recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général.

Le Président : Je remercie M. Diabré de son exposé.

M. Sardenberg (Brésil) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir organisé cette séance sur la question très importante que constitue l'évolution de la situation en Afrique de l'Ouest. Je salue par ailleurs la participation à cette séance du Secrétaire général, M. Kofi Annan; du Ministre des affaires étrangères du Ghana et Président en exercice de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), M. Nana Akufo-Addo; et de tous les autres orateurs, que je remercie d'avance de leur précieuse contribution.

Le Conseil de sécurité est saisi d'un rapport très détaillé du Secrétaire général (S/2004/200). Nous nous réjouissons que le Conseil soit fréquemment saisi de la situation en Afrique de l'Ouest. Cela ne veut pas nécessairement dire que la situation se détériore sur le terrain; ce serait plutôt le contraire, bien que les dernières nouvelles au sujet des troubles dans la région soient assurément préoccupantes. Si le Conseil examine plus souvent la question, c'est parce que l'on prend de plus en plus conscience de l'importance d'adopter une approche d'ensemble régionale pour faire face aux conséquences de plusieurs années de conflits et d'instabilité dans la région.

Comme la délégation brésilienne l'a déclaré en janvier dernier, à l'occasion de notre examen du rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans l'application des recommandations de la mission du Conseil de sécurité en Afrique de l'Ouest, une approche régionale peut s'avérer décisive pour résoudre les problèmes qui touchent de la même manière plusieurs pays et qui nécessitent des efforts communs et concertés.

Le Brésil adhère pleinement aux recommandations faites par le Secrétaire général et par son Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest. Coordonner l'action des missions et des organismes des Nations Unies chargés de questions politiques et du maintien de la paix, instaurer une gestion commune des frontières et renforcer les institutions de contrôle des armes, telles sont quelques-unes des initiatives nécessaires d'urgence auxquelles le Conseil devrait donner son aval. Avec le concours de la communauté internationale, la CEDEAO a un rôle fondamental à jouer s'agissant de renforcer le Moratoire sur les armes légères décrété en 1998 dans la région. De plus, nous saluons la recommandation faite par le Secrétaire général d'organiser, dans le courant de cette année, une rencontre des ministres de la défense, à laquelle l'Union africaine devrait prendre une part active.

La Communauté des pays de langue portugaise (CPLP) est elle aussi activement engagée en faveur de la paix et de la stabilité en Afrique de l'Ouest. En partenariat avec la CEDEAO, la CPLP prête ses bons offices en Guinée-Bissau depuis les événements de septembre 2003, oeuvrant aux côtés des parties aux fins d'un règlement pacifique de la crise politique. Nous attendons avec grand intérêt les élections parlementaires du 28 mars en Guinée-Bissau et espérons une transition sans heurt dans le pays.

Ma délégation est d'avis que la question du développement mérite tout particulièrement d'être soulignée. Il ne sera pas possible, sur le long terme, de combattre avec succès les problèmes sous-régionaux et transfrontaliers – utilisation des enfants soldats et des mercenaires, mouvements de réfugiés, notamment – si l'accent n'est pas suffisamment mis sur le développement. Il faut mettre sur pied un programme en faveur du développement durable parallèlement aux programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR). Dans la recommandation 13 de son rapport, le Secrétaire général indique :

> « Le programme de DDR devrait aller de pair avec des programmes de développement communautaire afin de répondre aux besoins des communautés d'accueil de soldats démobilisés. »

Nous sommes tout à fait d'accord avec lui sur ce point. Mais encore faut-il des recommandations concrètes sur la manière de procéder face à cet aspect de la consolidation de la paix.

Nous n'avons cessé de solliciter l'engagement accru du Conseil économique et social dans ce processus. En complément des mesures visant à réglementer l'exploitation des ressources naturelles dans la région et à favoriser le commerce équitable des produits de base africains, il faudrait que l'ONU et ses institutions puissent élaborer des stratégies de développement ciblées afin de permettre aux communautés sortant d'un conflit de renouer avec la croissance, de créer des emplois et d'insuffler l'esprit d'entreprise. C'est le seul moyen de répondre dans la durée aux besoins sociaux des populations. À long terme, l'inactivité des adultes sur le plan économique

et la non-scolarisation des enfants risquent d'engendrer de nouveaux conflits dans la région.

C'est une raison de plus pour laquelle l'ONU a la responsabilité de maintenir sa présence dans les zones qui sortent d'un conflit. Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ont besoin d'une stratégie de sortie. Mais, selon nous, pour être efficace, une telle stratégie ne doit pas se limiter à une réduction de la présence militaire. Elle doit nécessairement comporter plusieurs autres volets, dont le lancement d'un programme cohérent en faveur du développement social et économique de la région. Il ne suffit pas d'instaurer un climat stable et sûr et d'organiser des élections nationales. Il faut également que la communauté internationale étaye l'action engagée par les États pour consolider la paix et faciliter le redressement, en s'attaquant correctement aux causes profondes des conflits. Sans quoi les progrès accomplis resteront précaires, voire évanescents.

Je voudrais dire un dernier mot sur la diffusion des idées justes. Nous considérons qu'il ne faut pas dénigrer l'appui apporté par les médias aux efforts de paix durable. La structure responsable de l'information au sein de l'Organisation – en particulier les centres d'information qui existent déjà ou qui sont en passe d'être ouverts dans la région – devrait travailler en étroite collaboration avec les stations de radio locales afin de mieux faire connaître les conséquences fâcheuses d'un conflit et ses autres solutions possibles. Nous estimons que cela est tout particulièrement important dans le cas de l'Afrique de l'Ouest, compte tenu de la dimension transfrontalière des conflits qui sévissent dans la région.

Mme Menéndez (Espagne) (*parle en espagnol*) : Nous remercions le Secrétariat du rapport sur les moyens de combattre les problèmes sous-régionaux et transfrontaliers en Afrique de l'Ouest (S/2004/200). Nous remercions également de leur déclaration le Ministre des affaires étrangères du Ghana, M. Nana Akufo-Addo, Secrétaire exécutif de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), M. Mohamed Ibn Chambas, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, M. Jan Egeland, et l'Administrateur associé du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), M. Zéphirin Diabré. Nous accueillons favorablement l'analyse approfondie des principaux défis auxquels la région doit faire face ainsi que les recommandations concrètes du rapport sur la façon de relever ces défis.

Étant donné que la Présidence de l'Union européenne interviendra dans quelques instants, nous limiterons nos propos à quelques brefs commentaires.

En premier lieu, nous notons avec satisfaction qu'il règne généralement désormais une meilleure coordination des activités menées par le système des Nations Unies à l'intérieur de la région, et nous approuvons la recommandation du Secrétaire général concernant l'organisation de réunions périodiques entre les missions de maintien de la paix et les différents bureaux des Nations Unies responsables des questions politiques dans la région. Par ailleurs, nous comprenons la nécessité d'encourager activement la participation à ces réunions des représentants de la CEDEAO et de la société civile, chaque fois que cela s'avère nécessaire.

En deuxième lieu, l'Union du fleuve Mano occupant une place importante parmi les instances de coopération sous-régionale, nous pensons que, dans le contexte actuel, la revitalisation de cette instance contribuerait de façon constructive à instaurer la confiance, ce qui pourrait se traduire par l'adoption d'initiatives concrètes, tel que recommandé dans le rapport. La mise sur pied de patrouilles conjointes aux frontières entre la Sierra Leone, la Guinée, le Libéria et la Côte d'Ivoire pourrait dans l'ensemble améliorer la situation sur le plan de la sécurité et avoir un effet dissuasif supplémentaire.

Pour ce qui est des armes légères, nous appuyons la recommandation du Secrétaire général selon laquelle les États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest devraient envisager la possibilité d'adopter un instrument juridiquement contraignant, avant que n'expire le Moratoire actuel au cours de l'année.

Des initiatives complémentaires, comme la création d'un registre régional de la CEDEAO, la possibilité d'adopter une disposition qui interdirait aux mercenaires d'opérer dans les pays de la région ou encore la création de commissions nationales pour appliquer le Moratoire sont toutes des recommandations pertinentes, qui méritent une étude approfondie de la part des pays de la région.

Quatrièmement, la réforme du secteur de la sécurité et les programmes de désarmement, de

démobilisation et de réinsertion sont nécessaires à l'instauration d'une paix durable en Afrique de l'Ouest. Le désarmement, la démobilisation et la réinsertion constituent un défi énorme qui va au-delà du cadre national et qui a des répercussions sous-régionales évidentes. C'est la raison pour laquelle nous appuyons une démarche globale dans l'application de ces programmes, qui comprendrait une dimension régionale et qui accorderait une attention toute particulière à la réinsertion des anciens combattants, en mettant tout particulièrement l'accent sur les besoins des femmes et des enfants soldats.

Cinquièmement, les efforts de paix en Afrique de l'Ouest doivent s'accompagner d'un processus de réconciliation et d'un renforcement du tissu social des peuples touchés par les conflits. L'application des recommandations du rapport portant sur le renforcement de la participation de la société civile grâce à des mesures concrètes pour transmettre des valeurs de paix, de réconciliation et de respect des droits de l'homme aurait certainement des effets extrêmement bénéfiques dans la période consécutive au conflit.

Pour terminer, ledit rapport constitue un fondement solide pour les travaux du Conseil, et ma délégation participera activement aux débats ultérieurs destinés à progresser sur la voie d'une démarche régionale intégrée et ciblée, susceptible d'offrir une réponse adéquate aux grands défis auxquels l'Afrique de l'Ouest est confrontée aujourd'hui.

M. Adechi (Bénin) : La sous-région de l'Afrique de l'Ouest est menacée de déstabilisation et est à la croisée des chemins. Trois opérations de maintien de la paix de l'ONU y sont déployées actuellement. Cela montre combien le Conseil de sécurité se préoccupe de la situation des conflits dans la sous-région. La gestion des crises dans la sous-région a progressivement révélé des facteurs d'instabilité transfrontalière. Au regard de l'ampleur que prennent ces phénomènes, il ne fait aucun doute qu'ils hypothèquent gravement les efforts déployés pour amener la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest.

Ma délégation s'associe à l'intervention faite au nom de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) par son S. E. le Ministre des affaires étrangères du Ghana. Nous lui souhaitons la bienvenue parmi nous et nous voudrions lui dire combien nous sommes honorés de le voir participer à notre débat.

Le rapport qui nous est présenté énumère un certain nombre de recommandations pertinentes pour l'essentiel et qui portent sur trois problèmes transfrontaliers majeurs, à savoir la prolifération des armes légères, les phénomènes des enfants soldats et des mercenaires et la question du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion (DDR). Le Ministre des affaires étrangères du Ghana et le Secrétaire exécutif de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest ayant fait un tour exhaustif de la problématique, je me bornerai à faire quelques observations.

Le rapport précise, à juste titre, que les problèmes transfrontaliers examinés sont plus des symptômes que la cause du cycle de l'instabilité dans la sous-région. C'est pourquoi, si nous nous réjouissons que ces problèmes soient examinés dans un contexte sous-régional, nous voudrions souligner que certaines de leurs causes ont également un caractère sous-régional. Il me suffit de rappeler que la majorité des pays de la sous-région appartiennent au groupe des pays les moins avancés. Focaliser les recommandations sur les symptômes réduit la possibilité d'inscrire dans la durée le rétablissement de la paix et de la sécurité en Afrique de l'Ouest. Nous insistons sur cet aspect parce que la prolifération et le trafic des armes légères, la prolifération des milices et des groupes civils armés, l'exploitation illégale des ressources naturelles, la criminalité transfrontalière et le trafic des drogues, le phénomène du mercenariat et des enfants soldats s'auto-entretiennent. Tous ces fléaux trouvent également leur origine dans le mal développement et parfois même dans l'absence de développement. Ce sont les chaînons du processus de déstructuration de nos États et de déchirement du tissu social. Ils ont aussi pour origine l'affaiblissement de la capacité de nos États à gérer les contradictions inhérentes à toute autre société. Ils révèlent la perte, relative selon les cas, de l'initiative et de l'appropriation par nos États de leurs capacités à faire respecter la loi et l'ordre et à offrir aux citoyens les services sociaux de base.

On assiste en conséquence à un affaiblissement et, parfois, à la perte du sentiment d'appartenance des communautés appauvries et marginalisées dans un contexte où la compétition pour la gestion des ressources limitées et du pouvoir devient plus âpre.

Il importe donc d'accorder également une attention particulière à ces aspects dans les rapports à venir pour lier davantage la paix et le développement. La dynamique pour mettre en oeuvre les recommandations du rapport passe aussi par le renforcement de la concertation et de la collaboration entre le représentant du Secrétaire général dans la sous-région et le Secrétariat exécutif de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest.

Il importe que le Bureau du Représentant du Secrétaire général en Afrique de l'Ouest oeuvre en collaboration avec la CEDEAO pour la mise en oeuvre effective du Moratoire sur les armes pour le renforcement de la capacité institutionnelle et législative des États à mettre en oeuvre les dispositions du Moratoire au plan national.

Il convient également de renforcer la capacité logistique de la CEDEAO à rétablir la paix, la sécurité et la stabilité dans la sous-région, afin de lui permettre de retrouver sa fonction initiale, celle du développement et de l'intégration économique sous-régionale.

Au-delà des observations que je viens de faire, l'évaluation qui nous est proposée dans le rapport est révélatrice de la prise de conscience par le Secrétaire général de l'urgence et de la nécessité d'agir. L'ONU et de nombreux partenaires de développement ont consenti des efforts importants pour amener la paix et la stabilité en Afrique de l'Ouest. Nous voudrions ici reconnaître cette contribution et appeler à la mise en oeuvre d'une stratégie multidimensionnelle pour espérer réussir là où des actions ad hoc ou orientées par pays n'ont pas donné les résultats escomptés.

À cet égard, nous partageons la vision selon laquelle trois axes de responsabilité doivent être clairement établis afin de créer les conditions favorables à l'émergence d'une synergie. Nous voudrions également insister sur l'importance qu'il y a, d'une part, à harmoniser les politiques de désarmement, de démobilisation et de réinsertion à l'échelle sous-régionale et, d'autre part, à assurer un financement adéquat de ces programmes et à y intégrer davantage la composante enfant.

En considérant que ce rapport ne sera pas le dernier, nous voudrions enfin recommander que les organisations sous-régionales et les gouvernements de la sous-région soient davantage consultés au cours du processus d'élaboration des rapports à venir, afin d'en enrichir le contenu et d'en élargir la portée. Nous espérons également que ce sera l'occasion de proposer des recommandations pour consolider la paix et pour la phase consécutive au conflit dans la sous-région.

M. Baja (Philippines) (*parle en anglais*) : Nous souhaitons remercier la présidence française d'avoir organisé cette importante séance sur les moyens de combattre les problèmes sous-régionaux et transfrontaliers en Afrique de l'Ouest. Nous nous félicitons des exposés complets du Président en exercice de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) le Ministre des affaires étrangères du Ghana, et de son Secrétaire exécutif, M. Chambas, ainsi que du Sous-Secrétaire général Egeland et de l'Administrateur associé du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), M. Diabré.

Ces dernières semaines, l'Afrique de l'Ouest a représenté un bon exemple d'une approche multiforme et intégrée des situations de conflit : un exemple réussi de ce que l'Organisation des Nations Unies et la société civile peuvent accomplir ensemble avec les organisations régionales, notamment la CEDEAO. Selon les propres mots du Ministre des affaires étrangères du Ghana, la paix et la stabilité suscitent actuellement un optimisme prudent et une préoccupation justifiée alors que des gouvernements capables de fonctionner se mettent actuellement en place. Ces succès peuvent être attribués à la synergie des actions menées par l'ONU et les organisations régionales. Le déploiement, dans les délais, des opérations de maintien de la paix, tant par les groupes régionaux que par l'ONU, compte pour beaucoup dans le maintien de la stabilité dans la sous-région.

L'ONU a maintenant trois grandes opérations de maintien de la paix en Afrique de l'Ouest : la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL), la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) et l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI). Ces présences onusiennes offrent une occasion de s'attaquer en profondeur aux facteurs d'instabilité régionale et aux questions transfrontalières.

À cet égard, la communauté internationale devrait saisir l'occasion pour tirer parti des acquis obtenus jusqu'ici et prendre des mesures qui consolideront davantage la stabilité et la paix dans la région. À cette fin, nous nous félicitons des recommandations du

Secrétaire général concernant les questions transfrontalières auxquelles sont confrontés les pays de la région, notamment celles liées à la prolifération des armes légères et à l'utilisation des mercenaires.

Nous voudrions insister sur un certain nombre de questions auxquelles il faudrait, à notre avis, accorder la priorité. Comme l'a indiqué à juste titre le Secrétaire général dans son rapport (S/2004/200), la réforme du secteur de la sécurité est au coeur même de la plupart des problèmes transfrontaliers de la région.

S'agissant de la prolifération des armes légères, nous félicitons la CEDEAO pour son adoption d'un Moratoire relatif aux armes légères et pour la création d'un groupe des armes légères au sein de son secrétariat. Nous voudrions encourager la CEDEAO à intensifier davantage ses efforts pour mettre en oeuvre ce Moratoire même après qu'il soit arrivé à expiration cette année, et ce, grâce à l'adoption d'un instrument juridiquement contraignant, et à envisager l'imposition d'une interdiction de l'emploi de mercenaires. Il faudrait également accorder une attention prioritaire aux recommandations 19 et 20 du rapport du Secrétaire général – concernant le renforcement des capacités des services frontaliers tels que les gardes frontières, la police, l'immigration et les douanes, ainsi que la tenue d'un registre central des armes détenues par l'armée et les institutions de sécurité nationale.

S'agissant des programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR), une recommandation clef qui mériterait l'attention du Conseil porte sur la nécessité d'examiner de près, en vue de les appliquer éventuellement ailleurs en Afrique de l'Ouest, les enseignements tirés des programmes de DDR. L'accent qui s'impose devrait être mis sur les programmes adoptés en faveur des anciens enfants soldats, en particulier leur réinsertion et l'amélioration de leurs compétences professionnelles. La nécessité d'offrir aux anciens combattants des moyens de subsistance est impérative et devrait faire partie intégrante de tous les programmes de DDR. Sans cela, le processus de paix demeurera fragile. Avec la création de modes de subsistance différents, les anciens combattants n'auraient plus de raison de reprendre les armes.

Nous voudrions également souligner la nécessité de la coopération et de la participation des institutions internationales telles que la Banque mondiale dans la réforme du secteur de la sécurité. Il faut rappeler que la mise en oeuvre fructueuse du programme de DDR en Sierra Leone a été réalisée avec l'appui de la Banque mondiale. L'expérience de la Sierra Leone a montré comment la Banque mondiale peut jouer un rôle important dans les transitions après un conflit, en complétant les efforts politiques et en matière de sécurité des gouvernements clients et de la communauté internationale.

Il nous faut renforcer la coordination entre les diverses institutions de l'ONU sur le terrain, notamment le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest, la MINUSIL, la MINUL et l'ONUCI. La coopération étroite entre les bureaux des Nations Unies permettra d'éviter la redondance des efforts et servira de mesure de renforcement pour encourager les activités de chaque bureau. Nous nous félicitons particulièrement du travail accompli par le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et appuyons le renforcement de son Bureau.

Enfin, en réponse aux exposés faits aujourd'hui, nous appuyons l'adoption d'une déclaration qui établirait une sorte de feuille de route pour les initiatives devant être prises par les organisations internationales et régionales pour traiter, de façon pratique et opérationnelle, des questions transfrontalières en Afrique de l'Ouest.

M. Pleuger (Allemagne) (*parle en anglais*) : Ma délégation vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette importante séance. Nous voudrions également souhaiter la bienvenue au Président en exercice de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le Ministre des affaires étrangères du Ghana, et au Secrétaire exécutif de la CEDEAO. Nous les remercions de leurs exposés fort complets et excellents. Nous les félicitons de leur direction vigoureuse de la CEDEAO, qui est un facteur important dans les efforts pour stabiliser la sous-région. La CEDEAO est réellement devenue un partenaire important dans la région et pour l'ONU.

Un enseignement important à tirer de la décennie écoulée est que la gestion des conflits doit de plus en plus intervenir dans un contexte régional. Nous espérons que des enseignements importants seront tirés des mesures prises en Afrique de l'Ouest pour d'autres conflits sous-régionaux tels que ceux de la Corne de l'Afrique et de la région des Grands Lacs. Les

questions transfrontalières telles que les réfugiés, les mercenaires, le trafic des armes légères et les enfants soldats ne sont pas la cause des conflits mais leurs symptômes qui, à leur tour, exacerbent les conflits. Les pays voisins, même s'ils ne sont pas impliqués dans le conflit, en souffrent considérablement.

Le rapport du Secrétaire général (S/2004/200) souligne la nécessité d'un changement fondamental dans l'approche politique dans la sous-région, à savoir une participation démocratique accrue au lieu de l'autoritarisme, la fin de l'impunité et du recours à la violence en tant qu'instrument politique. Nous souscrivons à cet avis. Des signes encourageants d'une nouvelle façon de penser apparaissent dans la région et dans l'ensemble de l'Afrique, que ce soit par l'entremise du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, par la mise sur pied de structures africaines chargées de la sécurité ou par une coopération régionale accrue, comme dans le cadre de la CEDEAO.

Nous sommes disposés à apporter une contribution nationale pour appuyer ces démarches prometteuses, en particulier par le biais de l'Union européenne (UE). L'UE a adopté une politique régionale et une approche de développement face aux problèmes de la région et considère la CEDEAO comme un partenaire naturel dans cette entreprise. L'approche doit donc être multiforme : outre le renforcement des capacités de maintien de la paix en Afrique et de gestion des crises, il sera nécessaire d'investir davantage dans la prévention des crises et dans l'alerte rapide. C'est dans cet esprit que l'Allemagne appuie le Centre international Kofi Annan de formation au maintien de la paix, qui est basé au Ghana.

Je voudrais insister sur trois des recommandations contenues dans le rapport.

La première concerne la coopération entre les missions de l'ONU dans la région. Nous appuyons fermement une coopération plus étroite entre les missions des Nations Unies en Afrique de l'Ouest, qui commence à porter ses fruits. Nous espérons qu'elle aura des effets synergiques et favorisera une plus grande rentabilité. Un quasi-doublement des contingents de maintien de la paix en un an à peine représente un fardeau supplémentaire important pour les États Membres. Nous ne devons pas perdre de vue cet aspect ni la façon dont évolue la situation.

Les recommandations contenues dans le rapport au sujet des opérations transfrontalières par les missions de maintien de la paix des Nations Unies en Afrique de l'Ouest, y compris la possibilité de franchir les frontières dans le cadre de poursuites actives, constituent des idées intéressantes à ce sujet. Nous devrions débattre de cette question importante le plus rapidement possible. Nous sommes disposés à envisager l'incorporation d'une telle approche dans des mandats futurs, ou à ajuster les mandats existants sur la base des propositions du Secrétariat, en tenant compte des difficultés juridiques que posent des opérations transfrontalières. Il est également clair que de telles activités transfrontalières exigeront toujours des consultations étroites avec les gouvernements de la région.

Ma deuxième remarque concerne la lutte contre le trafic illicite d'armes. Il est certain que les pays de la région doivent intensifier leurs efforts pour stopper les flux d'armes illicites vers la région, mais les exportateurs d'armes doivent eux aussi faire face à leurs responsabilités. C'est pourquoi nous appuyons un renforcement des contrôles des exportations d'armes au niveau national, ainsi qu'une plus grande transparence dans ce domaine. Ceci comprend le respect des embargos sur les armes imposés par le Conseil de sécurité, ainsi que les embargos régionaux. Nous estimons que les gouvernements des pays exportateurs d'armes de petit calibre devraient exiger de leurs entreprises qu'elles assurent un meilleur marquage de ces armes.

Le Moratoire sur les armes légères et de petit calibre de la CEDEAO reste la principale plate-forme pour une action coordonnée en vue de combattre la prolifération de telles armes dans la sous-région. Et je suis pleinement d'accord avec les propos du Ministre des affaires étrangères du Ghana, à savoir que les armes légères sont les véritables armes de destruction massive, parce qu'elles tuent plus de personnes qu'aucune grosse arme de destruction massive. L'Allemagne reconnaît l'important travail accompli jusqu'à présent et appelle tous les pays concernés à encore renforcer et mettre en oeuvre le Moratoire. Les États membres de la CEDEAO doivent prolonger le Moratoire au-delà de sa date d'expiration prévue (octobre 2004) et le transformer en un instrument juridiquement contraignant.

Dans sa résolution 1467 (2003), le Conseil de sécurité a demandé aux États membres de la CEDEAO

d'envisager la mise en place d'un registre régional des armes légères et de petit calibre. Comme première étape, les États membres pourraient se concentrer sur les registres d'armes légères, pour ensuite élargir le champ aux armes de petit calibre dans un deuxième temps.

Ma dernière remarque concerne la méthode de la « dénonciation et humiliation ». Nous sommes fermement convaincus que le fait d'identifier publiquement les personnes responsables du recrutement d'enfants ou de mercenaires, ou de la violation d'embargos sur les armes – le fait de les « dénoncer et humilier » – peut s'avérer un outil puissant pour assurer le respect des embargos et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Le rapport du Secrétaire général indique que cela peut s'avérer difficile dans certains cas. Toutefois, cela ne doit pas empêcher le Conseil de sécurité de continuer à utiliser cet outil – prudemment, bien entendu – et de le développer encore. Nous nous rendons compte qu'une telle politique doit s'appuyer sur des preuves solides, que les panels d'experts existants sont par exemple en mesure de fournir, s'ils disposent des ressources humaines et matérielles suffisantes.

Pour terminer, nous nous félicitons du fait que le Conseil de sécurité ait accepté d'incorporer dans sa déclaration présidentielle d'importantes recommandations en vue de l'action, issues du rapport. Cette décision attirera davantage d'attention sur les questions transfrontalières en Afrique de l'Ouest dans le cadre d'une approche globale des problèmes auxquels la sous-région est confrontée, des problèmes pour lesquels la poursuite d'une étroite collaboration entre l'Organisation des Nations Unies et la CEDEAO va s'avérer de plus en plus importante.

Sir Emyr Jones Parry (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (*parle en anglais*) : Nous vous remercions, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance et de votre présence parmi nous. Le Royaume-Uni est très reconnaissant de la présence d'un si grand nombre d'importants participants et de leurs contributions.

Je tiens à m'associer aux remarques que l'Ambassadeur Ryan présentera ultérieurement au nom de l'Union européenne.

L'Afrique de l'Ouest doit figurer parmi nos principales priorités à tous. Les investissements que nous avons réalisés dans différents pays risquent d'être perdus si nous ne pouvons pas trouver de solutions durables aux problèmes imbriqués que connaît la sous-région. C'est pourquoi nous apprécions particulièrement les recommandations du Secrétaire général sur la manière d'aborder ces problèmes.

J'aimerais maintenant formuler trois suggestions assez générales sur la façon dont ce rapport peut être suivi d'une action efficace.

Tout d'abord, il est clair qu'il nous faut une approche stratégique. Les conflits en Afrique de l'Ouest sont le résultat de problèmes macroéconomiques structurels et de graves lacunes dans la gouvernance, qui existent depuis de nombreuses années. Les activités de mercenaires, la prolifération des armes légères et de petit calibre, la dégradation de l'environnement, le chômage des jeunes constituent tous de réels problèmes, mais il s'agit aussi de symptômes d'un échec plus large. Il faut faire plus que réagir à ces symptômes pour prévenir les conflits futurs. Nous avons besoin d'une stratégie qui nous permette de traiter les causes sous-jacentes. Cette stratégie doit s'appuyer sur les initiatives existantes, y compris celles issues du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), de l'Union africaine et, tout particulièrement, de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), initiatives qui ont été décrites ce matin. En particulier, nous estimons que les recommandations du Secrétaire général doivent être appliquées dans le cadre de cette stratégie, de sorte que nous ayons un plan d'action cohérent et intégré plutôt qu'une série d'initiatives disparates.

Deuxièmement, j'aimerais évoquer le rôle des organisations sous-régionales clefs. L'Organisation des Nations Unies n'est pas en mesure à elle seule, et le Conseil de sécurité l'est encore moins, de concevoir et de mettre en oeuvre une stratégie de prévention des conflits. Comme les participants l'ont noté au sommet de la CEDEAO tenu cette semaine, ceci doit faire l'objet d'un effort collectif, sous l'impulsion de tous les pays de la région et avec le soutien de la CEDEAO, de l'Union africaine, du NEPAD et de la communauté internationale.

L'Union européenne a récemment envoyé une mission conjointe auprès de la CEDEAO, en collaboration avec l'ONU. Cette mission a proposé un dialogue politique avec les chefs d'État de la CEDEAO en vue d'approuver une approche stratégique de la

prévention des conflits en Afrique de l'Ouest. Le Royaume-Uni se félicite tout à fait de ce renforcement des liens de l'Union européenne avec l'ONU et, sur le fond, nous nous félicitons surtout de la déclaration de la CEDEAO sur la paix et la sécurité sous-régionales. Comme M. Akufo-Addo l'a souligné, cette déclaration a réaffirmé l'importance d'une approche régionale de la prévention et de la résolution des conflits.

Troisièmement, il est nécessaire d'utiliser plus efficacement les ressources de l'ONU dans l'ensemble de la région. Les ressources limitées en matière d'effectifs de maintien de la paix sont de plus en plus fortement sollicitées, avec de nouvelles missions de maintien de la paix en Côte d'Ivoire et probablement aussi au Burundi et au Soudan. Nous devons fournir des contingents pour ces missions et faire en sorte que ces cas particuliers reçoivent une réponse adéquate, mais cela signifie utiliser les ressources disponibles le plus efficacement possible, ce qui n'est pas facile. Le partage de ressources pour différentes missions et à travers les frontières risque d'aboutir à une confusion dans les mandats des missions, voire à perturber l'ordre hiérarchique. Lorsqu'il s'agit de patrouilles conjointes à la frontière, il faudra un accord des différents Gouvernements concernés. Cependant ces difficultés éventuelles doivent être affrontées, et surmontées, et le Secrétaire général a dit dans son dernier rapport sur la Mission des Nations Unies au Sierra Leone (MINUSIL) qu'il compte formuler des recommandations au Conseil à ce sujet, d'ici à la fin de l'année. Nous les recevrons avec beaucoup d'intérêt, car celles-ci seront tout à fait nécessaires à la mise en place du contenu d'une approche régionale pour les interventions de l'ONU.

J'aimerais soulever trois points supplémentaires liés à des recommandations spécifiques du Secrétaire général. Premièrement, comme plusieurs collègues l'ont souligné, le trafic d'armes de petit calibre est en Afrique à l'origine des plus lourdes pertes en vies humaines et met en péril la paix et la stabilité. Le crime organisé est de plus en plus fortement impliqué dans ce trafic et je m'associe aux observations de M. Chambas concernant la nécessité pour la CEDEAO de renforcer son Moratoire et la mise en oeuvre de celui-ci.

Nous exhortons ceux qui ne l'ont pas encore fait à envisager de ratifier sans tarder la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et ses protocoles, et nous encourageons les parties à profiter de l'aide de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. Une assistance technique est à leur disposition. Et je me félicite en particulier d'avoir appris ce matin que la CEDEAO allait créer un Groupe chargé de traiter de la question des armes légères.

Deuxièmement, nous appuyons avec force l'objectif du Secrétaire général de faire plus largement participer la société civile aux questions de gouvernance et de sécurité. La société civile a sa place, et j'ai écouté ce que le Ministre a dit à propos de l'interaction de l'ONU avec les gouvernements et la société civile. Je réponds à cela, bien entendu, que l'ONU doit travailler essentiellement avec les gouvernements, mais qu'il lui faut également oeuvrer régulièrement avec la société civile, car cette dernière à un rôle clé à jouer dans les programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, dans l'éducation, les médias, etc. Elle doit être un élément central de prévention des conflits, et non pas une arrière-pensée. Il en va de même – et c'est crucial – du rôle des femmes dans la consolidation de la paix. Le Représentant spécial pourra peut-être nous dire tout à l'heure ce qui est fait pour que la participation des femmes, sur un pied d'égalité, à la kyrielle de questions relatives à la paix et à la sécurité devienne une réalité.

Troisièmement, nous devons aborder la question de l'utilisation et de l'utilisation à mauvais escient des riches ressources naturelles de l'Afrique de l'Ouest – bois, diamants – qui pourraient et devraient servir à financer le développement et le progrès, mais servent parfois à alimenter des conflits. Il faut s'attaquer à ce problème. Je me félicite de l'initiative récente – en fait très récente – prise par l'industrie minière pour être plus transparente, car cette transparence pourrait être un point de départ pour examiner ce problème.

Je dirai pour terminer que j'attends avec intérêt l'examen périodique que le Conseil fera des progrès réalisés en la matière. J'espère également que nous envisagerons sérieusement d'envoyer une nouvelle mission du Conseil de sécurité en Afrique de l'Ouest cette année pour discuter avec les gouvernements concernés et la population sur le terrain de la façon dont ils envisagent les problèmes et de la meilleure façon dont l'ONU peut leur assurer l'appui que nous devons leur fournir.

M. Zhang Yishan (Chine) (*parle en chinois*) : Je tiens d'abord à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette importante séance et d'être venu personnellement à New York la présider. En même temps, je salue le Ministre des affaires étrangères du Ghana, Nana Akufo-Addo, et le Secrétaire exécutif de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), M. Chambas.

Pour des raisons géographiques et historiques, les pays de l'Afrique de l'Ouest ont des liens très étroits. Les situations se recoupent et ont des répercussions les unes sur les autres. Comme certaines délégations l'ont fait remarquer dans leurs déclarations, le trafic illicite des armes légères et le recours à des mercenaires et à des enfants soldats dans la région s'intensifient, ce qui a non seulement exacerbé les tensions et les turbulences dans les pays concernés, mais a également eu des conséquences négatives sur le développement de toute la région. Ces phénomènes nuisent aux aspirations communes des pays de l'Afrique de l'Ouest qui recherchent la paix et le développement et ne favorisent ni la paix ni la stabilité sur le continent africain.

Ce qui caractérise les questions susmentionnées, c'est leur caractère transfrontalier. C'est pourquoi nous devons, pour régler ces problèmes, aller d'une perspective régionale vers une stratégie d'ensemble. Il faut, à notre avis, axer nos efforts sur les trois domaines suivants.

Premièrement, le règlement des problèmes transfrontaliers de l'Afrique de l'Ouest dépendra en fin de compte des efforts que feront les pays eux-mêmes. Nous approuvons les recommandations pertinentes figurant dans le rapport du Secrétaire général. Nous appuyons les pays de l'Afrique de l'Ouest qui prennent des mesures efficaces pour lutter sérieusement contre la propagation des armes légères et pour mettre fermement fin au recours illégal à des mercenaires et à des enfants soldats. En même temps, ces pays doivent procéder aux réformes nécessaires du secteur de la sécurité. Nous encourageons tous les pays à développer des relations de bon voisinage et à transformer les zones frontalières en lieux d'échanges amicaux plutôt qu'en sanctuaires d'armes illégales.

Deuxièmement, nous devons laisser les organisations régionales jouer leur rôle. Ces derniers temps, la CEDEAO n'a cessé de déployer des efforts pour résoudre les conflits dans la région, et elle a obtenu de bons résultats. Nous apprécions ces efforts. En même temps, nous espérons que la CEDEAO abordera en priorité les questions transfrontalières. Elle pourrait, en particulier, envisager de formuler un plan régional de désarmement, de démobilisation et de réinsertion. Nous appuyons le double rôle que joue l'Union du fleuve Mano. Nous appelons la communauté internationale à assurer une assistance financière à la CEDEAO et à l'aider à améliorer le renforcement de ses capacités.

Troisièmement, les opérations de maintien de la paix des Nations Unies devraient renforcer leur coordination et encourager le processus de paix dans les pays de l'Afrique de l'Ouest. Ces dernières années, le Conseil de sécurité a autorisé les opérations de maintien de la paix des Nations Unies en Sierra Leone, au Libéria et ailleurs à jouer un rôle considérable dans la stabilisation de la région. L'ONU va bientôt envoyer une opération de maintien de la paix en Côte d'Ivoire. Nous espérons que toutes les opérations de maintien de la paix renforceront leur coopération et s'attaqueront ensemble aux problèmes transfrontaliers. Cela aura un effet positif sur la stabilisation de la situation. À cet égard, nous pensons que les recommandations du Secrétaire général relativement à des patrouilles frontalières conjointes méritent toute notre attention.

Comme le Secrétaire général le fait remarquer dans son rapport, les armes légères, les mercenaires transfrontaliers et les enfants soldats ne sont que des symptômes. La seule façon d'arriver à une paix durable en Afrique de l'Ouest est de promouvoir un développement économique et social général. Nous pensons que la communauté internationale doit continuer à aider activement les pays de l'Afrique de l'Ouest à développer leurs économies, à renforcer l'état de droit, à améliorer l'environnement, à éliminer les maladies et à parvenir au développement durable afin qu'ils puissent s'attaquer aux causes profondes des problèmes transfrontaliers que connaît la région.

M. Gaspar Martins (Angola) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance et, en particulier, d'être venu personnellement à New York y participer. Voilà qui montre bien l'importance que la France accorde aux problèmes de l'Afrique, aux problèmes en particulier de ce continent en matière de paix et de sécurité, et plus spécialement à ceux que connaît l'Afrique de l'Ouest. Je vous en suis très reconnaissant.

Je tiens également à remercier S. E. M. Nana Akufo-Addo, Ministre des affaires étrangères du Ghana et Président en exercice de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), d'avoir pris la parole ce matin et d'avoir communiqué au Conseil les vues de la CEDEAO avec toute la compétence à laquelle nous sommes habitués de sa part en ce qui concerne cette région.

Je voudrais remercier M. Chambas pour l'exposé très complet qu'il nous a présenté. Je voudrais également remercier le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et l'Administrateur associé du Programme des Nations Unies pour le développement pour leurs déclarations sur les questions relatives à l'Afrique de l'Ouest. Ils nous ont permis d'avoir une vision globale et complète des problèmes dans cette région.

Le message perspicace que nous a transmis le Secrétaire générale jette les bases d'un cadre solide pour une approche régionale des problèmes transfrontaliers, et nous sommes très heureux qu'il ait pu être parmi nous ce matin.

Le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest a également pu nous parler du travail réalisé sur le terrain pour faire converger les missions politiques et de maintien de la paix des Nations Unies dans la sous-région. Ses précieuses réflexions sur les problèmes transfrontaliers constituent une contribution très importante et fournissent une bonne illustration du rôle de coordination que peut jour le Bureau des Nations Unies pour traiter, de manière globale, les problèmes qui touchent une région en conflit. L'expérience acquise en Afrique de l'Ouest pourrait s'avérer utile dans d'autres sous-régions de l'Afrique et au-delà, où des problèmes similaires et urgents exigent une approche régionale.

Le rapport (S/2004/200) représente un outil important pour aider les gouvernements de la région, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la communauté internationale à s'attaquer aux principaux problèmes qui nous préoccupent tous, en particulier ceux liés au trafic des armes légères. Sur ce point, j'adhère pleinement à la suggestion de notre collègue allemand, selon laquelle les armes légères constituent les véritables armes de destruction massive de la sous-région dont nous nous occupons aujourd'hui et de l'Afrique en général. Pour ce qui est des questions liées aux enfants soldats, aux mercenaires et à l'exploitation illégale des ressources, nous avons la conviction que nous ne pourrons atteindre les objectifs que si les pays de la région participent pleinement à l'ensemble du processus de mise en oeuvre, faisant ainsi leurs les solutions proposées dans le rapport.

Tout en reconnaissant les bénéfices et avantages comparatifs des missions de maintien de la paix et des missions politiques des Nations Unies dans la région, nous estimons que, compte tenu de leur nature temporaire, il faudrait trouver les moyens de transférer progressivement leurs connaissances et leurs compétences à des mécanismes de caractère plus permanent, comme le secrétariat de la CEDEAO et les institutions nationales pertinentes des États membres de la CEDEAO, et ce, en coordination étroite avec le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest.

S'agissant plus particulièrement des recommandations du Secrétaire général, nous nous félicitons de noter la définition claire des rôles et responsabilités respectifs de l'Organisation des Nations Unies, des États de la région et des partenaires. Toutefois, il faudrait bien garder à l'esprit que pour faire en sorte que certaines des recommandations contenues dans le rapport soient appliquées par les gouvernements de la région, il sera nécessaire de fournir une assistance financière et technique.

Tout en acceptant l'affirmation du rapport selon laquelle s'attaquer aux problèmes transfrontaliers exigera une réforme radicale des modes de gouvernance de la région, ma délégation considère que l'élaboration d'une stratégie gagnante et de la voie à suivre passe par la participation pleine et entière et la responsabilisation des gouvernements de la région, ainsi que par la participation active d'autres acteurs, comme les organisations non gouvernementales, la société civile et la communauté internationale au sens large, sans qu'aucun ne soit exclu.

La CEDEAO, en tant qu'organisation sous-régionale, a été en première ligne. Elle n'a épargné aucun effort pour traiter – avec le soutien de la communauté internationale – des crises au Libéria, en Sierra Leone, en Guinée-Bissau et, plus récemment, en Côte d'Ivoire. Ces crises ont eu un impact néfaste sur la situation socioéconomique et ont freiné le processus d'intégration économique dans la région.

Les conflits de la région ont aussi alimenté la prolifération des armes, le recrutement des enfants

soldats, l'exploitation illégale des ressources naturelles et le recrutement des mercenaires. Il faut donc sérieusement envisager la question du renforcement des mécanismes régionaux et nationaux existants, tel le Moratoire sur l'importation, l'exportation et la fabrication des armes légères en Afrique de l'Ouest de la CEDEAO et les mécanismes pour ramener la paix à l'Union du fleuve Mano. À cet égard, si nous nous félicitons de l'idée d'organiser une conférence internationale sur l'aide à la région de l'Union du fleuve Mano, nous pensons qu'à long terme, les bienfaits d'une telle conférence seraient bien plus grands si l'ordre du jour était étendu à la sous-région tout entière.

Nous appuyons aussi vigoureusement la recommandation relative à la ratification et au respect des conventions internationales existantes par les pays de la région et par le reste de la communauté internationale.

Les réalités présentes de la région rendent fondamentale la nécessite de disposer d'un cadre régional efficace de désarmement, démobilisation et réinsertion. Dans le contexte du renforcement du secrétariat de la CEDEAO, ma délégation se félicite de la création d'un service chargé de traiter de cette question critique.

Pour terminer, ma délégation voudrait souligner que dans la recherche de solutions aux problèmes transfrontaliers de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest, l'importance du renforcement de la relation de coopération entre la CEDEAO et l'Union africaine, en particulier le Conseil de la paix et de la sécurité récemment créé, devrait bien être gardée à l'esprit

Ma délégation est déterminée à explorer, au sein du Conseil de sécurité, les moyens de parvenir à une mise en oeuvre plus efficace des propositions contenues dans le rapport, et j'attends avec intérêt les discussions sur le terrain qui ont été suggérées avec les dirigeants des pays quand le Conseil de sécurité décidera de se rendre à nouveau dans la région.

Le Président : Je remercie le représentant de l'Angola pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Akram (Pakistan) (*parle en anglais*) : Monsieur le Ministre, en décidant d'être présent parmi nous aujourd'hui pour présider à la séance consacrée à l'Afrique de l'Ouest, vous faites honneur au Conseil de sécurité. Ce n'est là qu'un des témoignages de la contribution que la France continue d'apporter à la recherche de la restauration de la paix, de la stabilité et du progrès économique dans cette importante sous-région de l'Afrique.

Ma délégation voudrait saluer la participation du Secrétaire général à ce débat ainsi que sa déclaration liminaire. Je salue également la présence à nos côtés du Ministre des affaires étrangères du Ghana, M. Nana Akufo-Addo, qui représente la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), ainsi que de M. Chambas, Secrétaire exécutif de la CEDEAO. Je les remercie de leurs déclarations instructives qui ont beaucoup enrichi nos travaux.

Notre débat d'aujourd'hui représente l'important prolongement de la mission dépêchée l'an dernier par le Conseil de sécurité en Afrique de l'Ouest. Nous remercions, à cet égard, le Secrétaire général de son rapport sur les moyens de combattre les problèmes sous-régionaux et transfrontaliers en Afrique de l'Ouest. Nous sommes également reconnaissants à M. Ould-Abdallah, Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest, de ses efforts.

Le rapport du Secrétaire général s'attache principalement à trois questions : les problèmes des armes légères, des mercenaires et des enfants soldats. S'il s'agit là, certes, de questions importantes, ce ne sont que quelques-uns des nombreux facteurs d'instabilité de l'Afrique de l'Ouest, comme l'explique le rapport dans son introduction. Nous souscrivons à l'observation du Secrétaire général, selon laquelle le lien entre ces trois facteurs et le cycle interminable de violence et d'instabilité est plus de l'ordre du symptôme que de la cause. En l'absence de conflits armés, en effet, la demande d'armes légères, de mercenaires et d'enfants soldats n'existerait pas.

Les recommandations précises faites par le Secrétaire général fournissent un cadre utile aux efforts déployés par le Conseil pour redresser la situation par le biais d'une politique régionale. Nombre de ces recommandations, notamment celles qui portent sur : le renforcement de la coopération et de la coordination au sein du système des Nations Unies; le renforcement des structures et institutions présentes aux niveaux national et sous-régional; l'amélioration de la mise en oeuvre des conventions et instruments juridiques existants; le désarmement, la démobilisation et la réinsertion et les réformes du secteur de la sécurité; et le renforcement

de la confiance entre les pays de la région, méritent une attention approfondie de l'ONU, de la CEDEAO, des gouvernements régionaux et des partenaires internationaux dans leurs domaines respectifs. Un certain nombre de ces recommandations sont reprises dans le projet de déclaration présidentielle que le Conseil devrait adopter aujourd'hui.

Comme on l'a dit ici, nous devons mettre efficacement à profit les opérations de maintien de la paix qui ont été déployées dans la région. Elles représentent en effet pour le Conseil un outil important permettant de s'attaquer aux problèmes sous-jacents, comme les questions transfrontalières. Leur déploiement, le renouvellement de leur mandat et leur retrait doivent donc faire l'objet d'une planification soigneuse du Conseil, dans une perspective régionale.

Le Pakistan participe à la Mission des Nations Unies en Sierra Leone et à la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL). Nous allons également fournir des contingents à la mission de l'ONU en Côte d'Ivoire. Le contingent pakistanais en Sierra Leone, qui se compose d'une brigade, est déployé dans les zones diamantifères névralgiques de l'Est du pays. De l'autre côté de la frontière sont stationnés deux bataillons pakistanais de la MINUL, dans une zone difficile qui a été récemment le théâtre d'activité d'éléments radicaux libériens. Dans le cadre du contrôle des mouvements transfrontaliers d'activistes, les contingents pakistanais déployés en Sierra Leone ont participé à des opérations spéciales telles que l'Opération Blue Horizon.

Puisque nous entendons privilégier une perspective régionale pour l'Afrique de l'Ouest, nous devons être bien conscients de deux exigences fondamentales : premièrement, la nécessité d'un processus participatif et deuxièmement, la capacité de le mettre en oeuvre. À notre avis, il est possible d'améliorer l'efficacité de la mise en oeuvre, en particulier au niveau des différents États, par une participation intégrale au processus, notamment de décision, qui doit être ouvert et transparent. Cela vaut également pour les organisations sous-régionales. Il serait logique d'harmoniser les politiques à tous les niveaux afin de tirer le meilleur profit possible de la coopération avec les organisations sous-régionales. Le Conseil doit également être conscient des capacités de mise en oeuvre des différents pays pour ce qui est des programmes proposés aux États de la sous-région dans le cadre d'une approche régionale. Il convient d'examiner attentivement comment on peut aider au renforcement de ces capacités.

À notre sens, il importe tout autant d'identifier les causes profondes des conflits et de s'y attaquer. L'exclusion de groupes régionaux, ethniques ou religieux, qui ne peuvent participer équitablement au pouvoir politique et économique, fait partie de ces causes et les violations des droits de l'homme en sont le résultat. Le sous-développement, la pauvreté, le chômage généralisé, la faim et la maladie, la mauvaise gouvernance et le manque de responsabilité des dirigeants devant le peuple, la faiblesse des institutions publiques et de l'autorité de l'État accentuent encore les problèmes. Beaucoup de conflits naissent d'une lutte pour le pouvoir et pour l'accès à des ressources insuffisantes. En cherchant à éliminer ou endiguer ces conflits, nous devons tarir les sources de financement qui permettent aux parties belligérantes d'entretenir le conflit par l'acquisition d'armes, le recrutement de mercenaires et l'utilisation d'enfants soldats.

Ma délégation a déclaré à d'autres occasions que des solutions durables aux crises complexes de l'Afrique ne peuvent être trouvées que par le biais d'une politique globale et multidimensionnelle. Or une politique ne peut être réellement globale sans mettre dûment l'accent sur le développement. Ce sont le progrès économique et le développement qu'il convient de privilégier à cet égard, et non les mesures punitives. Jusque dans l'application de sanctions, il convient de maintenir une perspective globale et équilibrée. Premièrement, l'impact des sanctions, et en particulier des sanctions économiques, sur les pays en développement doit être compensé par d'autres moyens afin d'épargner des souffrances indues à des populations innocentes.

Deuxièmement, les sanctions, lorsqu'elles sont appliquées, doivent porter sur la totalité des causes du conflit. Ainsi, le lien entre l'exploitation illégale des ressources naturelles et la persistance des conflits en Afrique de l'Ouest est bien établi, même si l'accent a été mis jusqu'à présent sur l'aspect offre – production – de l'exploitation illégale des ressources naturelles. Or il nous semble tout aussi important de se pencher sur l'aspect demande – consommation – de cette activité illégale. Il convient d'appliquer le procédé de dénonciation publique et les sanctions à tous ceux qui sont impliqués. Ceux qui financent ces guerres en achetant et en échangeant les ressources illégalement exploitées de l'Afrique sont en effet des

marchands de mort. Leur crime n'est pas moindre que celui de ceux qui financent le terrorisme. Nous devons remonter la filière financière jusqu'aux sources de financement de ces guerres africaines cyniques et sanglantes.

Nous espérons que le rapport à venir du Secrétaire général sur l'Afrique de l'Ouest se consacrera à ces questions et à d'autres problèmes intersectoriels importants, afin que l'on puisse compléter les recommandations faites dans le présent rapport, en vue de mettre au point une stratégie vraiment globale de prévention des conflits, de gestion des conflits et de stabilisation après les conflits, dans cette importante sous-région de l'Afrique.

Le Président : Je remercie le représentant du Pakistan des propos qu'il m'a personnellement adressés.

M. Konuzin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous voudrions d'abord saluer la présence aujourd'hui à nos côtés des hôtes éminents venus participer à cette séance du Conseil de sécurité.

Notre débat montre que l'Afrique de l'Ouest a accumulé les preuves d'une propension néfaste aux problèmes transfrontaliers et sous-régionaux, avec la menace que cela représente pour la paix et la sécurité, l'intégrité des États ainsi que le bien-être et la vie de leurs habitants. L'Afrique se heurte à une nouvelle génération de difficultés.

Pour la Russie, le renforcement de la stabilité sur le continent fait partie intégrante de l'édification, sous l'égide de l'ONU, d'un système mondial de neutralisation des nouvelles menaces. On ne saurait espérer un développement harmonieux des relations internationales tant que les États africains, qui constituent l'une des plus grandes composantes de la communauté internationale, demeureront dans une zone de grande sismicité sur les plans politique, socio-économique et ethnique.

Nous avons attentivement étudié le rapport du Secrétaire général, dont nous sommes saisis aujourd'hui. Les recommandations qu'il contient revêtent un caractère à la fois complexe et général. Dans l'ensemble, elles cadrent bien avec la tâche consistant à résoudre les principaux problèmes transfrontaliers de l'Afrique de l'Ouest. Ces recommandations s'adressent à tous les acteurs de la sous-région : gouvernements nationaux, organisations sous-régionales, société civile, ONU et communauté internationale des donateurs.

Nous notons avec satisfaction qu'elles reprennent certaines des idées que la délégation russe a développées au cours de la mission effectuée par le Conseil de sécurité dans la région en juin 2003 et des séances du Conseil au Siège de l'ONU. Nous adhérons à la recommandation de réformer les législations nationales et le cadre juridique régissant les relations entre les États, conformément aux conventions internationales et aux autres instruments existants.

Nous sommes convaincus qu'une telle mesure permettra de consolider la gouvernance nationale, de mettre en oeuvre les normes démocratiques et d'asseoir la primauté du droit dans les pays de l'Afrique de l'Ouest, domaines dont la faiblesse, de l'aveu des dirigeants africains, est à l'origine de l'instabilité actuelle en Afrique de l'Ouest.

Nous accueillons favorablement la proposition de renforcer les contrôles aux frontières nationales. À plus d'une reprise, la délégation russe a déclaré que, sans qu'il soit porté atteinte au dialogue interétatique, à la coopération commerciale et économique, aux mesures d'intégration ou à la communication entre les habitants des régions transfrontalières, des mesures concrètes devraient être prises pour écarter les menaces aux frontières que représentent, par exemple, l'extension des groupements armés illicites, le débordement transfrontalier des conflits, les déplacements des mercenaires et des enfants soldats, le trafic illégal d'armes et l'exportation illégale des ressources naturelles. Les recommandations du rapport au sujet de la réforme du secteur de la sécurité et de la mobilisation des ressources des donateurs s'inscrivent dans la perspective de résoudre les problèmes cités.

Nous constatons avec satisfaction, dans le domaine du maintien de la paix, le resserrement de la coopération entre les missions des Nations Unies présentes dans la sous-région et les États voisins. La coordination de leurs activités revêt une très grande importance, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest ayant un rôle important à jouer à cet égard. La prudence est de rigueur. L'action menée de concert par les forces de l'ONU dans la sous-région ne saurait contrevenir ni à la souveraineté des États pris individuellement ni au mandat des missions existantes.

La Russie est disposée à examiner, dans un esprit constructif, les autres recommandations du Secrétaire général dans le cadre des travaux du Conseil de sécurité, notamment en ce qui concerne la mise en oeuvre des programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, la coopération avec les organisations sous-régionales – au premier chef la CEDEAO –, le règlement des problèmes relatifs à l'impunité, aux enfants soldats, etc.

L'Afrique de l'Ouest ne fait pas qu'accumuler les problèmes. On y est également parvenu à concentrer un potentiel non négligeable de coopération internationale afin de les régler. Il est primordial d'exploiter ce potentiel de façon spécifique et en temps utile. À bien des égards, l'expérience acquise en la matière est unique en son genre. Elle pourrait servir dans d'autres régions d'Afrique et ailleurs. À cet égard, il conviendrait, lors des rencontres entre l'ONU et les organisations régionales, de prêter un intérêt particulier à l'expérience acquise par les forces internationales de maintien de la paix en Afrique de l'Ouest.

M. Holliday (États-Unis) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous souhaite la bienvenue au Conseil de sécurité. Nous sommes honorés par votre présence parmi nous aujourd'hui ainsi que par celle du Ministre Akufo-Addo. Nous voudrions également remercier le Secrétaire général, son Représentant spécial, M. Ould-Abdallah, et M. Chambas pour leur présence. Bien évidemment, nous remercions également la présidence française des efforts déployés pour soumettre à notre attention la question importante que constitue la coopération régionale en Afrique de l'Ouest.

Nous approuvons de tout coeur le voeu du Secrétaire général, tel qu'exprimé dans son rapport, de voir les efforts concentrés sur le règlement concret et tangible des problèmes de la région. Nous espérons qu'au cours de la présente séance et des discussions qui s'ensuivront, les mots « concret » et « tangible » continueront d'être employés et soulignés. Le rapport devrait constituer la première étape d'une action sérieuse et continue visant à régler les problèmes auxquels l'Afrique de l'Ouest est confrontée.

Ce rapport a été rédigé peu de temps après la décision du Conseil de sécurité d'autoriser une opération de maintien de la paix en Côte d'Ivoire. Les Nations Unies comptent à présent des opérations de maintien de la paix dans trois pays limitrophes de l'Afrique de l'Ouest. L'attachement du Conseil de sécurité à la paix dans la région ne saurait être remis en question, de même que les États de la région ne sauraient avoir une meilleure occasion de garantir une paix et une sécurité durables.

L'existence de ces trois opérations de maintien de la paix contiguës offre également une chance unique d'adopter des approches globales et créatives face à certains des problèmes transfrontaliers mis en évidence dans le rapport du Secrétaire général. De plus, nous avons la possibilité d'utiliser avec une efficacité accrue les ressources des Nations Unies contre les problèmes dont souffre la région. Aujourd'hui devant le Conseil, les représentants de la région ont abordé ces problèmes plus en détail et il faudra que nous poursuivions les discussions à ce sujet. Je voudrais toutefois faire remarquer qu'au premier rang des questions les plus importantes figurent, bien évidemment, celles des mouvements transfrontaliers des armes, des enfants soldats et des combattants étrangers.

Jusqu'à présent, les missions des Nations Unies en Afrique de l'Ouest progressent sur la voie d'un resserrement de la coopération transfrontalière. Les Représentants spéciaux du Secrétaire général et les commandants des forces se réunissent et se consultent régulièrement. Nous saluons et soutenons ces efforts.

Par ailleurs, nous souhaiterions que le Conseil de sécurité s'entretienne avec le Département des opérations de maintien de la paix (DOMP) et les gouvernements concernés sur la manière d'autoriser les missions des Nations Unies en Afrique de l'Ouest à aller de l'avant dans la lutte contre les problèmes transfrontaliers en organisant et en conduisant des opérations militaires et des patrouilles aériennes des deux côtés des frontières. Cela est capital pour stopper les mouvements transfrontaliers de rebelles, d'armes et de ressources ainsi que pour accroître l'efficacité des forces de maintien de la paix des Nations Unies.

Bien sûr, il convient d'évaluer soigneusement tous les tenants et aboutissants de cette idée. Elle implique un grand nombre de questions. Mais elle permettra d'accroître la rentabilité, de créer des synergies et d'assurer le succès des missions. Nous proposons que, dans un premier temps, aussi bien à l'ONU que dans les capitales, le DOMP et les membres du Conseil de sécurité intéressés étudient les dispositifs et protocoles susceptibles de régir de telles opérations dans leur phase initiale et nous sommes prêts à appuyer

l'examen, au Conseil de sécurité, d'une résolution allant dans ce sens. Nous sommes ouverts à toute réflexion dont les missions présentes sur le terrain pourraient nous faire part pour alimenter ces discussions.

Un grand nombre de problèmes importants sous-régionaux et transfrontaliers font planer une menace directe sur la paix et la sécurité des États de la région. Mais je souhaiterais m'arrêter plus particulièrement sur la question du désarmement, de la démobilisation, de la réinsertion et du rapatriement (DDRR), si vitale pour mener à bien la transition après les conflits. Il importe que les programmes nationaux de DDRR tiennent compte des dimensions transfrontalières des conflits ainsi que de la diversité des nationalités des combattants. Ce n'est pas une tâche aisée, mais elle est essentielle si nous voulons réussir.

Nous sommes préoccupés par des questions telles que les différentes rémunérations concurrentes offertes dans divers pays, qui soit de nature à influencer les combattants ou à paraître comme se concurrençant les unes les autres, étant donné que les perceptions des combattants seront essentielles à cet égard. Nous exhortons les différentes missions et institutions pertinentes de l'ONU dans la région, ainsi que la Banque mondiale, à examiner la façon dont les programmes de désarmement, de démobilisation, de réinstallation et de réinsertion (DDRR) sont structurés dans les pays voisins et susceptibles d'être harmonisés. Nous notons également l'importance de prêter attention aux besoins particuliers et aux contributions des femmes dans les programmes de désarmement, de démobilisation, de réinstallation et de réinsertion. Étant donné le rôle central de ces programmes pour empêcher la reprise des hostilités et favoriser la renaissance d'une société civile et d'une économie fonctionnelle, nous demandons le lancement d'une opération de désarmement, démobilisation, réinstallation et réinsertion en Côte d'Ivoire et au Libéria le plus rapidement possible.

En Côte d'Ivoire, nous sommes déçus que la décision du Conseil de sécurité d'autoriser une mission de maintien de la paix ait été suivie de tensions accrues et peut-être d'une approche inégale du processus d'application des accords de Linas-Marcoussis. Nous demandons à toutes les parties ivoiriennes de prendre les mesures nécessaires pour s'assurer que d'ici quelques semaines, lorsque l'opération sera lancée officiellement, il y ait une paix à maintenir et un processus politique à poursuivre. Nous sommes troublés et attristés par la violence qui, la nuit dernière, a entraîné la mort de nombreux Ivoiriens à Abidjan.

Nous appelons le gouvernement et les dirigeants de tous les partis à surmonter les intérêts partisans et à faire preuve de la souplesse nécessaire pour appliquer les engagements souscrits et reflétés dans les accords de Linas-Marcoussis. Il est essentiel que toutes les parties s'engagent, en vertu d'un un calendrier spécifique, en vue de faire progresser tous les points mentionnés dans les accords, notamment sur les plans de la législation et du désarmement, de la démobilisation, de la réinstallation et de la réinsertion, et sur les questions électorales. Les Ivoiriens doivent comprendre que le moment est venu d'instaurer la paix et de se réconcilier, que la violence insensée ne sert les intérêts de personne et qu'elle risque d'échapper rapidement à tout contrôle.

Au Libéria, nous voudrions que le désarmement, la démobilisation, la réinstallation et la réinsertion reprennent le plus rapidement possible. Nous reconnaissons les obstacles énormes, y compris les limites de l'infrastructure, le manque de personnel et la difficile situation sécuritaire. Mais, tant que les combattants ne seront pas désarmés et démobilisés et tant qu'un programme de réinstallation et de réinsertion ne sera pas mis en place, les menaces à la stabilité du Libéria resteront tangibles. Nous encourageons la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) à progresser le plus rapidement possible et à arrêter une date pour la reprise du désarmement, de la démobilisation, de la réinstallation et de la réinsertion. La responsabilité incombe cependant aux protagonistes tant nationaux qu'internationaux. De même, nous encourageons la Commission nationale de désarmement, de démobilisation, de réinstallation et de réinsertion à Monrovia à se réunir et à agir.

En Sierra Leone, nous nous faisons l'écho de ce qu'a déclaré le représentant du Royaume-Uni en se félicitant du rapport récent sur la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) et de l'engagement souscrit de donner suite au rapport concernant d'éventuelles opérations transfrontières. Nous notons également la recommandation du Ministre guinéen des affaires étrangères de proroger le mandat de la MINUSIL jusqu'en 2005, et nous l'assurons que le Conseil a déjà entamé des consultations sur cette question, afin de faire en sorte que les succès acquis ne soient pas réduits à néant.

Pour terminer, les deux questions que j'ai soulignées – les opérations transfrontalières menées par les opérations de maintien de la paix, ainsi que le désarmement, la démobilisation, la réinstallation et la réinsertion – ne sont que deux des problèmes fondamentaux pour l'Afrique de l'Ouest qui ont été relevés dans le rapport du Secrétaire général et qui méritent l'attention de l'ONU. Nous attendons avec intérêt de discuter de ces questions dans les jours et les mois à venir, notamment au moment où les opérations de maintien de la paix au Libéria et en Sierra Leone et en Côte d'Ivoire changeront de forme et d'ampleur, dans les mois à venir.

M. Baali (Algérie) : Je me réjouis, Monsieur le Ministre, de vous voir présider notre Conseil, comme je me réjouis de la présence et de la précieuse contribution du Ministre des affaires étrangères du Ghana et du Secrétaire exécutif de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) à nos débats.

Ma délégation considère que le rapport du Secrétaire sur les moyens de combattre les problèmes sous-régionaux et transfrontaliers en Afrique de l'Ouest (S/2004/200) est à la fois opportun et important. Il marque une évolution qualitative dans l'approche des questions de paix et de sécurité. Rigoureusement appliquée, cette approche est de nature à conférer davantage de cohérence et d'efficacité aux efforts de la communauté internationale visant à instaurer une paix et une stabilité durables dans cette région et ailleurs.

Le Secrétaire général a identifié les problèmes transfrontaliers qui alimentent et exacerbent l'instabilité chronique dont souffre la région de l'Afrique de l'Ouest, et nous propose des éléments d'une stratégie pour y faire face. Nous convenons avec lui que la prolifération et le commerce illicite des armes légères, le recours au mercenariat et l'enrôlement des enfants soldats représentent des fléaux répréhensibles et dangereux qui nourrissent la guerre et l'instabilité et se nourrissent de celles-ci.

Il eût été judicieux, et nous nous demandons pourquoi ce n'est pas le cas, d'inclure dans cette liste l'exploitation illicite des ressources naturelles tant est évident, nous semble-t-il, le rôle joué par ce trafic dans le déclenchement et l'entretien des conflits cycliques et tournants qui ensanglantent la région du fleuve Mano. C'est, d'ailleurs, fort de ce constat que le Canada s'apprête à proposer à l'Assemblée générale, au nom des membres du Processus de Kimberley, un projet de résolution sur le rôle des diamants dans la perpétuation des conflits.

Nous sommes reconnaissants au Secrétaire général pour son plan d'action en 33 points destiné à organiser la riposte de la communauté internationale face à ces fléaux. Les recommandations sont imprégnées du souci de l'efficacité opérationnelle. Agir avec un sens de l'urgence, que nous soutenons totalement, semble avoir guidé les choix des concepteurs de ce rapport, aussi bien dans la formulation des recommandations qu'en ce qui concerne le schéma pratique pour leur mise en oeuvre.

Le combat contre ces phénomènes nous paraît, néanmoins, quelque peu confiné dans une équation dominée par la dimension sécuritaire, au demeurant extrêmement importante. Le rapport n'ignore pourtant pas les questions connexes. Il souligne, sans suffisamment les mettre en relation, l'ensemble des facteurs qui peuvent influer sur les efforts de la communauté internationale pour juguler ces problèmes. Je me contenterai de mentionner le chômage des jeunes, l'exclusion sociale, les problèmes de gouvernance, la prise en charge des victimes de violations des droits de l'homme et la réinsertion à long terme des combattants démobilisés, des femmes et des enfants en particulier.

C'est parce que ce combat interpelle l'ensemble de la communauté internationale qu'il doit être mené de manière résolue, concertée et solidaire. Aussi, l'Algérie souscrit-elle entièrement à la formule du partenariat pour la mise en oeuvre du plan d'action. Seul, en effet, le partenariat permet de mobiliser les énergies et de conjuguer les efforts de tous – le système des Nations Unies, les États, les organisations régionales et sous régionales et les représentants de la société civile – pour entourer ce combat de toutes les conditions de succès.

Cependant, et s'agissant du mode opératoire de ce partenariat, nous aurions préféré une démarche articulée sur un ordre des priorités, en identifiant ce qui doit relever de l'action immédiate et ce qui doit s'inscrire dans la durée. Car à l'instar de la lutte contre le terrorisme et le crime organisé, la riposte doit reposer sur des actions de lutte et sur une stratégie de prévention. Une telle démarche permet, par ailleurs, un partage clair des responsabilités. Il est absolument

nécessaire de concilier les exigences immédiates et à long terme de l'action de la communauté internationale dans ce domaine.

Dans l'immédiat, ce combat doit être assumé principalement par l'Organisation des Nations Unies. Notre Organisation peut et doit tirer profit d'un déploiement sans précédent dans la sous-région pour juguler d'abord ces trafics et préparer ensuite les conditions de leur éradication. Il est certain que le retour de la paix et de la stabilité au Libéria, en Sierra Leone et en Côte d'Ivoire réduira considérablement les risques de prolifération de ces phénomènes. À cet égard, la coordination opérationnelle entre les missions des Nations Unies au Libéria, en Côte d'Ivoire et en Sierra Leone est vitale et gagnerait à être consolidée et élargie. Sur un autre plan, la conduite avec succès de programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR) dans ces trois pays, confortée au besoin par un plan de désarmement, de démobilisation et de réinsertion régional sera déterminante pour l'issue de ce combat.

Pour leur part, les États se doivent de soutenir cette entreprise en respectant pleinement les obligations auxquelles ils ont souscrit en vertu d'instruments juridiques internationaux, qu'il s'agisse du mercenariat, du commerce illicite des armes, de la protection des enfants ou, plus généralement, des règles du droit international humanitaire.

Il est évident qu'une lutte efficace contre ces problèmes ne peut se satisfaire d'actions ponctuelles. Une stratégie de prévention fiable et durable, portée par les organisations de la sous-région, ses États et sa population, est plus que jamais nécessaire. La réalisation de cet objectif passe par un appui de la communauté internationale aux capacités des Organisations et des États de la région.

Le rapport a préconisé des mesures pertinentes. En effet, le renforcement du secrétariat de la CEDEAO, la réactivation de l'Union du fleuve Mano, l'appui aux commissions nationales chargées de mettre en oeuvre le Moratoire sur les armes légères, le soutien à la réforme des secteurs de la sécurité, pour ne citer que ces aspects, sont, en effet, de nature à préparer la sous-région à prendre le relais des Nations Unies dans la prévention et le maintien de la paix au niveau de la sous-région. Il s'agit, pour reprendre un concept en vogue à l'ONU, d'assurer l'appropriation par la sous-région d'un processus long et difficile.

L'Algérie considère le rapport du Secrétaire général comme le point de départ d'un long processus. L'action de l'ONU doit s'inscrire dans la durée. Le partenariat que nous souhaitons voir s'instaurer entre tous les acteurs concernés par les questions transfrontalières doit se donner des ambitions et comporter des engagements qui soient à la hauteur des défis et des menaces que posent ces problèmes pour la paix et la sécurité internationales.

Le combat déterminé contre ces fléaux gagnerait, en conséquence, à être soutenu et accompagné par une démarche globale intégrant les questions de paix et de développement; une stratégie conçue et mise en oeuvre par les organisations et les pays de la sous-région avec le concours du système des Nations Unies et des partenaires au développement. C'est dire que la contribution de la communauté internationale doit s'insérer dans la perspective de la mise en place d'un système de sécurité régionale garant de la sécurité de tous les pays de la sous-région et de l'aspiration légitime de ses peuples au développement économique et au progrès social.

Il importe par ailleurs que l'ONU se dote de moyens d'analyse et d'observation adéquats. La mise en place, au sein du bureau des Nations Unies de l'Afrique de l'Ouest, d'une unité de veille composée d'experts multidisciplinaires et travaillant de concert avec le secrétariat de la CEDEAO et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, nous paraît utile et nécessaire. Cette unité aura pour mission de conseiller le Secrétaire général et le Conseil de sécurité quant aux moyens de donner davantage d'efficacité au combat de la communauté internationale contre ces fléaux. Une attention particulière doit être accordée aux liens avérés entre les réseaux de trafic d'armes et les groupes terroristes et il doit être fait en sorte que cette relation fondée sur des considérations mercantilistes ne se transforme en une collusion dangereuse pour la paix et la stabilité dans le monde. Dans ce contexte, une coordination avec le futur observatoire de l'Union africain du terrorisme, qui sera basé à Alger, nous paraît nécessaire et souhaitable.

Le Conseil de sécurité se doit, pour sa part, d'agir avec une plus grande fermeté. Il doit marquer sa volonté d'inscrire le combat contre ces problèmes dans une perspective à long terme. Les questions transfrontalières doivent être considérées comme des menaces à la paix et à la sécurité internationales au sens du Chapitre VII de la Charte et traitées comme

telles. Il va sans dire que pour gagner ce combat, la communauté internationale doit mobiliser toutes les ressources dont elles disposent et faire preuve de volonté politique, de détermination, d'audace et de solidarité.

M. Motoc (Roumanie) : Je vous remercie, Monsieur le Président, pour l'organisation de ce débat opportun et important. La délégation roumaine souhaite également remercier le Secrétaire général pour son exposé fort intéressant. Nous saluons la présence du Ministre des affaires étrangères du Ghana et du représentant de l'Union africaine. La Roumanie s'associe pleinement à la déclaration qui va être faite tout à l'heure par la présidence de l'Union européenne.

Tout d'abord, nous nous félicitons de la vision fondamentale ainsi que du contenu du rapport du Secrétaire général sur les moyens d'approcher les problèmes sous-régionaux et transfrontaliers en Afrique de l'Ouest. Le rapport imprime un sens plus pragmatique pour ce qui est de l'accent graduel que le Conseil de sécurité met sur la dimension régionale des crises et de la solution des conflits en Afrique de l'Ouest.

Avec trois missions de maintien de la paix des Nations Unies maintenant déployées, dans des phases différentes, en l'Afrique de l'Ouest – la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL), la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) et la Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire (MINUCI) – on peut estimer être arrivé à une masse critique onusienne dans la région. Cela signifie, dans la situation donnée, un impact plus fort sur le combat des diverses sources transfrontalières d'instabilité, notamment le mouvement des mercenaires, des enfants soldats et des groupes armés ainsi que le trafic des armes légères.

Cependant, la présence consolidée et mieux coordonnée de l'ONU sur place n'est qu'une des pièces d'un système plus vaste. L'ONU est censée agir avec plus de congruence et en poursuivant des résultats synergiques avec les autres acteurs, surtout les gouvernements nationaux, les organisations sous-régionales, ainsi que la communauté des donateurs, parmi eux l'Union européenne.

Sur ce fond, nous avons lu avec grand intérêt les recommandations qui font l'objet des 12 catégories analysées par le rapport du Secrétaire général. On y réserve au titre de l'approche compréhensive et inclusive pas moins de 33 recommandations. Celles-ci nous offrent un inventaire utile des chemins d'action et des mesures concrètes qui pourraient, une fois mise en oeuvre générer une valeur ajoutée dans le système.

À ce point, nous aimerions féliciter M. Ahmedou Ould-Abdallah, Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest, pour son travail exceptionnel. On doit néanmoins faire preuve de réalisme pour ce qui est de la perspective de chaque recommandation. Certaines d'entre elles semblent avoir une meilleure chance d'être mises en oeuvre plus vite. D'autres auront besoin de plus de temps pour se matérialiser, puisqu'elles nécessitent l'adoption des mesures législatives et institutionnelles, tant au niveau national que régional. Dans tous les cas, les encouragements et l'assistance du Conseil de sécurité et des autres composantes majeures de la communauté internationale ont une importance décisive.

Nous sommes aussi d'avis que la nouvelle logique de l'approche régionale qui met l'accent sur les problèmes transfrontaliers en Afrique de l'Ouest demande, comme ailleurs, l'utilisation de modalités diverses, telles que les sanctions internationales, dont l'utilité a été prouvée dans la pratique du Conseil de sécurité, ou des procédures telles que désignation et blâme. On pourrait ajouter la contribution de la société civile, en particulier de la part des associations de femmes.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Ma deuxième observation concerne le rôle dirigeant que la CEDEAO devrait continuer de jouer en Afrique de l'Ouest. La CEDEAO semble être engagée dans la mise en oeuvre de la plupart des recommandations énoncées dans le rapport du Secrétaire général.

Vu la complexité et la diversité des défis actuels tant transfrontaliers que sous-régionaux en Afrique de l'Ouest, nous estimons que c'est le moment approprié de manifester une confiance renouvelée à l'égard des capacités de la CEDEAO, en tant que l'un des partenaires les plus compétents de l'ONU en Afrique. Nous nous félicitons donc des mesures envisagées par l'Union européenne afin d'apporter à la CEDEAO l'appui dont elle a besoin pour renforcer sa position en tant qu'acteur régional. Il sera particulièrement utile d'assurer le suivi de la récente mission conjointe Union européenne-ONU à la CEDEAO qui visait à approuver une approche stratégique de la prévention des conflits en Afrique de l'Ouest. Finalement, les

recommandations présentées par le Secrétaire général pourraient faire partie intégrante d'une telle stratégie.

Nous estimons nécessaire de renforcer la coopération internationale pour appuyer la pleine mise en oeuvre du Moratoire sur les armes de la CEDEAO, notamment en fournissant des compétences techniques et en renforçant les capacités pour établir le registre des armes légères ainsi que les programmes de désarmement, démobilisation, réinsertion et réinstallation aux niveaux national et sous-régional. Aider les pays d'Afrique de l'Ouest à construire leurs institutions et leurs capacités institutionnelles de bonne gouvernance grâce à de meilleurs services de police et à la réforme des services de sécurité, c'est là une tâche qui doit également occuper une place prioritaire à l'ordre du jour des organisations internationales et régionales.

La Roumanie s'associe aux autres membres du Conseil de sécurité et se félicite de la prochaine remise de l'étude globale que prépare sur ces questions le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest, en collaboration avec le Secrétaire exécutif de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et certains États Membres concernés.

Nous prenons également bonne note des références à l'Union du fleuve Mano qui figurent dans le rapport du Secrétaire général (S/2004/200). En attendant, des mesures et une assistance efficaces visant à redynamiser l'Union du fleuve Mano pourraient s'avérer utiles dans la lutte contre les menaces transfrontalières et les facteurs de déstabilisation régionale. Nous soutenons fermement des actions concrètes en ce sens, telles que la mise en place de patrouilles frontalières conjointes au Sierra Leone, en Guinée, au Libéria et en Côte d'Ivoire, en collaboration avec la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL), la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) et la Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire (MINUCI).

(*l'orateur poursuit en français*)

Finalement, je souhaiterais souligner que notre appui aux recommandations du rapport du Secrétaire général s'appuie sur la forte conviction qu'il y a un potentiel exceptionnel de coopération entre les Nations Unies et les organisations régionales. À cet égard, l'on peut citer un proverbe africain qui dit que « ceux qui font le voyage dans une seule pirogue ont tous la même destination ».

Nous sommes d'ailleurs en train d'examiner la possibilité d'organiser, durant la présidence roumaine du Conseil de sécurité, un débat public concernant la coopération entre les Nations Unies et les organisations régionales dans les processus de stabilisation. Nous invitons dès maintenant les membres du Conseil à poursuivre leur réflexion sur des recommandations nouvelles et des contributions pratiques visant à accroître l'efficacité de l'approche régionale, ainsi que l'élaboration de solutions spécifiques aux défis et aux besoins régionaux.

M. Muñoz (Chili) (*parle en espagnol*) : Nous saluons la présence à cette séance du Conseil de sécurité sur l'Afrique de l'Ouest du Ministre français de la coopération et de la francophonie, M. Pierre-André Wiltzer, et du Ministre des affaires étrangères du Ghana, M. Nana Akufo-Addo, comme des autres personnalités de haut rang qui sont intervenues, y compris le Secrétaire exécutif de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Les problèmes régionaux transfrontaliers provoquent l'instabilité et ont tendance à perpétuer la tension et les effets des conflits. En Afrique de l'Ouest, ces problèmes se sont révélés très tenaces, même après que la phase critique des conflits fut terminée. Les questions régionales transfrontalières en Afrique de l'Ouest dépassent les aspects abordés dans la déclaration présidentielle du 25 juillet 2003 (S/PRST/2003/12). En effet, la prolifération des armes de petit calibre, l'utilisation d'enfants soldats et de mercenaires, qui font l'objet de recommandations de la part du Secrétaire général et dont nous avons débattu aujourd'hui, doivent s'ajouter à d'autres questions tout aussi critiques pour la stabilité régionale, comme le VIH/sida, les flux massifs de réfugiés et les violations des droits de l'homme.

Toutes les recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport (S/2004/200) ont un aspect en commun : elles exigent des efforts concertés. Nous pensons que la communauté internationale doit jouer un rôle de facilitation et d'appui, sachant qu'elle ne peut pas se substituer aux États directement concernés, qui sont les premiers responsables de la prise en charge de ces problèmes. Ceci est particulièrement pertinent à la lumière des

lamentables actes de violence qui ont récemment eu lieu en Côte d'Ivoire, du fait des secteurs de ce pays qui sont en définitive appelés à mettre en oeuvre l'Accord de Linas-Marcoussis.

Nous nous trouvons au début d'un processus qui doit réunir les États directement concernés, les organisations régionales et sous-régionales, l'Organisation des Nations Unies et la société civile. Nous devons suivre une approche régionale d'ensemble comprenant des mesures préventives face aux problèmes transfrontaliers. Un aspect central de la prise en charge des problèmes régionaux transfrontaliers doit être la coordination entre la Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire (MINUCI), la Mission des Nations Unies au Sierra Leone (MINUSIL), la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) et le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest. On a déjà commencé d'inclure cet aspect dans les mandats du Conseil, et la coordination entre les Nations Unies et la CEDEAO doit être considérée comme faisant partie de cette démarche.

Parmi les recommandations du Secrétaire général, j'aimerais attirer l'attention sur celle qui souligne l'importance des programmes de désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR), ainsi que la nécessité de faire en sorte que ces programmes abordent les problèmes frontaliers dans le cadre d'une stratégie régionale. De plus en plus, les programmes de DDR sont un élément central dans la rédaction des accords de paix, et c'est pourquoi ils doivent devenir l'un des instruments privilégiés pour aborder les problèmes régionaux transfrontaliers.

Enfin, nous tenons à souligner que, pour aborder les problèmes de fond qui sont à l'origine des questions transfrontalières, il est nécessaire que les organisations régionales et sous-régionales s'impliquent plus activement dans le cadre du Chapitre VIII de la Charte. L'Union africaine, la CEDEAO et l'Union du fleuve Mano sont appelées à jouer un rôle prépondérant dans ce contexte.

Le Président : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la France.

Je voudrais d'abord dire ma satisfaction que le Conseil de sécurité ait pu tenir cette séance aujourd'hui, séance que la France a souhaité ce mois-ci, en vue d'examiner les problèmes transfrontaliers qui menacent la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest. Je salue moi aussi la présence de M. Nana Akufo-Addo, Ministre des affaires étrangères du Ghana, qui préside actuellement la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de M. Mohamed Ibn Chambas, Secrétaire exécutif de la CEDEAO. Je remercie aussi vivement toutes les personnalités qui se sont exprimées ce matin.

Cette séance du Conseil de sécurité intervient au moment où existe un espoir de règlement des crises en Afrique de l'Ouest, mais où demeurent – on le voit bien aujourd'hui – des menaces et des éléments de fragilité. Après la Sierra Leone, la Côte d'Ivoire et le Libéria se sont à leur tour engagés dans des processus de paix, respectivement avec les accords de Linas-Marcoussis et d'Accra. Il nous appartient de faire en sorte que ces espoirs de paix se concrétisent. La responsabilité première, à ce titre, est bien entendu celle des signataires de ces accords, qui doivent s'acquitter pleinement et sans préalable, au Libéria comme en Côte d'Ivoire, des engagements qu'ils ont pris. La France leur lance un appel en ce sens.

La communauté internationale, de son côté, doit continuer à soutenir leurs efforts, comme elle l'a fait jusqu'à présent, avec détermination. À cet égard, l'action de la CEDEAO doit être saluée. Pour sa part, le Conseil de sécurité a pris de nombreuses initiatives en vue de ramener la paix dans la région. La France a été à l'avant-garde dans nombre de ces domaines. En Côte d'Ivoire, elle maintiendra une présence substantielle au service de la paix aux côtés de l'opération de maintien de la paix des Nations Unies qui doit se mettre en place dans les jours qui viennent.

Je rappelle une fois de plus que la responsabilité du rétablissement de la stabilité et de la paix appartient d'abord aux parties ivoiriennes elles-mêmes. Quand un engagement mutuel a été pris, il est du devoir de chacun de le tenir. Au moment où se tient notre séance, des violences ont lieu en Côte d'Ivoire. La France exprime son inquiétude et lance un appel pressant à la retenue et à la responsabilité à tous les acteurs de la situation en Côte d'Ivoire.

Pour être pleinement efficace, cette mobilisation de la communauté internationale doit profiter dans la durée à la région dans son ensemble. Et nous saluons à cet égard le travail du Représentant spécial du Secrétaire général en Afrique de l'Ouest. Les recommandations présentées ce matin dans le rapport

du Secrétaire général (S/2004/200) et dans les interventions présentées à son sujet dessinent des pistes de coopération entre les États de la région, les organisations régionales et sous-régionales, notamment la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Union africaine, l'ONU et les autres États et organisations partenaires. Quelques points méritent d'être mis en exergue.

Tout d'abord, il faut mieux coordonner, cela a été dit par plusieurs intervenants ce matin, les moyens considérables engagés par la communauté internationale dans la région et les nombreuses initiatives de soutien au processus de paix. La question se pose de façon pressante pour les processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion conduits parallèlement en Sierra Leone, au Libéria et en Côte d'Ivoire. Il est également urgent de mettre un terme aux trafics d'armes légères, au recrutement de mercenaires qui déstabilisent des pays entiers. II en va de la responsabilité de l'ensemble des États de la région, mais aussi, et je pense en particulier aux trafics d'armes, de l'ensemble des autres États, qu'ils soient potentiellement concernés par l'exportation, le courtage ou encore le financement de ces opérations concernant les armes légères.

Avec l'aide de la communauté internationale, les pays de la région devront également unir leurs efforts pour mieux contrôler leurs frontières, démanteler les barrages et points de contrôle illégaux qui entravent la libre circulation des personnes et des biens, lutter contre l'exploitation illégale des ressources naturelles, assurer la sécurité dans les camps de réfugiés, ou encore combattre le commerce des stupéfiants. Je pense aussi à la situation des enfants dans les conflits armés, qui est un aspect particulièrement tragique de ces conflits et qui devrait faire l'objet d'une mobilisation et d'actions particulières de la part des États de la région et de la communauté internationale tout entière.

Beaucoup de propositions très utiles sont avancées dans le rapport du Secrétaire général. Il convient de l'en remercier. Quelques pistes supplémentaires pourraient être ajoutées à celles ouvertes par ce rapport. Pourquoi, par exemple, ne pas envisager la mise en place, dans un cadre régional, d'un embargo sur les armes destinées aux bandes armées et aux groupes non étatiques? Ou encore, ne pourrait-on pas aider les pays de la région à renforcer leur contrôle sur leurs ressources naturelles, grâce à l'appui des opérations de maintien de la paix des Nations Unies ou à travers d'autres mécanismes?

Au-delà de ces réflexions, de ces propositions, les États de la région et la communauté internationale tout entière doivent aussi mettre l'accent sur la prévention des conflits. Pour éviter de retomber dans une spirale d'instabilité, il faut être vigilant devant des situations qui, sans constituer encore des crises ouvertes, sont toutefois susceptibles d'une dégradation rapide. Le Secrétaire général a appelé l'attention sur ce point en conclusion de son rapport; il nous invite notamment à porter une attention particulière à la situation en Guinée.

D'une manière générale, il convient d'articuler cette approche préventive dans les différentes instances internationales concernées : l'ONU et le Conseil de sécurité naturellement, mais aussi les organisations régionales et sous-régionales, ainsi que les institutions financières internationales. Coordonnons mieux notre action collective pour prévenir les crises et les conflits.

Enfin, une mobilisation nouvelle des Africains en faveur de la paix et du développement sur leur continent doit être encore soutenue. La stabilisation de l'Afrique de l'Ouest et du continent ne sera possible et durable que grâce à la mobilisation des partenaires africains. Il convient de rendre hommage aux initiatives déjà prises. La CEDEAO en Afrique de l'Ouest, je l'ai déjà dit, mais aussi la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (CEMAC) par exemple, en République centrafricaine, et l'Union africaine au Burundi, sont notamment des acteurs essentiels du retour à la paix, grâce à leurs intenses efforts diplomatiques mais aussi, lorsqu'il le faut, par la mise en place d'une présence militaire de stabilisation.

L'Union africaine a décidé de se doter d'un Conseil de paix et de sécurité. Ce nouvel organe sera un partenaire privilégié du Conseil de sécurité de l'ONU puisqu'une partie importante de l'activité de ce dernier est consacrée à l'Afrique.

Dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), les États africains ont choisi également de développer encore leur action collective en faveur de la paix et de la sécurité et pour cela, d'accroître leurs capacités institutionnelles et opérationnelles.

Ces initiatives témoignent toutes de la volonté africaine de répondre aux défis de leur continent. Il faut que la communauté internationale soutienne ces efforts. La France leur apporte tout son soutien et continuera de le faire. Elle restera notamment très active avec ses partenaires au sein de l'Union européenne pour que cette dernière renforce encore sa mobilisation au service de la paix et du développement en Afrique.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Irlande. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Ryan (Irlande) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Chypre, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie et la Slovénie, pays en voie d'adhésion, la Bulgarie, la Roumanie et la Turquie, pays candidats, l'Albanie, l'ancienne République yougoslave de Macédoine, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie et la Serbie-et-Monténégro, pays du processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels, ainsi que l'Islande et la Norvège, pays de l'AELE membres de l'Espace économique européen, se rallient à cette déclaration.

L'Union européenne a une relation riche et profonde avec l'Afrique, tant directement qu'en partenariat avec l'ONU. Notre engagement à l'égard de l'Afrique vient de notre conviction que la promotion de la paix et du développement durable en Afrique constitue l'un des grands défis auxquels la communauté internationale fait face aujourd'hui. Un principe fondamental de la relation de l'Union européenne avec l'Afrique a été d'évaluer notre engagement dans cette partie du monde à un niveau continental, régional, sous-régional, national et local selon le cas. Ces dernières années, la nécessité d'une approche régionale n'a nulle part été plus évidente qu'en Afrique de l'Ouest.

L'Afrique de l'Ouest a subi des années de violence, de déplacements de populations, de violations des droits de l'homme des plus odieuses et de récession économique due à des conflits exacerbés par des rivalités régionales et par l'insécurité. Au moment où la paix commence à gagner du terrain en Afrique de l'Ouest, nous reconnaissons aujourd'hui non seulement l'origine régionale de nombre des causes profondes des conflits, mais aussi la logique d'une approche régionale pour les régler. Les problèmes qui exigent une approche régionale sont notamment la réinsertion des enfants soldats, le désarmement et la démobilisation de forces irrégulières et parfois de mercenaires qui ne respectent pas les frontières nationales, la protection des femmes et des enfants contre la violence sexuelle et la facilitation du retour et de la réinstallation des personnes déplacées et des réfugiés. Il faut également s'attaquer à la culture de l'impunité, rétablir l'état de droit, maîtriser la dégradation de l'environnement et freiner la prolifération des armes légères.

Dans ce contexte, l'Union européenne se félicite de l'initiative du Secrétaire général qui a demandé un rapport du Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest, M. Ahmedou Ould-Abdallah, rapport qui définit une stratégie d'ensemble pour remédier aux problèmes régionaux en Afrique de l'Ouest. Nous nous félicitons tout particulièrement du fait que le rapport s'attache à faire des recommandations pratiques et pragmatiques qui nous donne matière à réfléchir.

Le rapport du Secrétaire général que nous examinons aujourd'hui préconise l'accroissement des contacts entre le personnel de haut niveau des Nations Unies présent en Afrique de l'Ouest. Conscients des recommandations du rapport Brahimi pour l'amélioration de la coordination au sein des opérations de maintien de la paix multidisciplinaires, il semble logique que nous essayions également d'améliorer la coordination entre les missions actives à l'intérieur d'une sous-région, là où l'amélioration des contacts et de la mise en commun des informations aiderait ces missions à s'acquitter de leur mandat individuel respectif, avec une efficacité accrue. À cet égard, l'Union européenne se félicite des efforts déjà engagés pour instaurer une relation de travail plus étroite entre les missions des Nations Unies en Afrique de l'Ouest grâce à une série de réunions des dirigeants des opérations des Nations Unies au Libéria, en Sierra Leone et en Côte d'Ivoire.

L'un des thèmes principaux qui sous-tend les recommandations du rapport du Secrétaire général est la nécessité d'améliorer l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest. Dans ce contexte, il convient de noter que, si l'Union européenne continue de considérer la stratégie régionale pour l'Afrique de l'Ouest comme devant être axée sur la prévention et le

règlement des conflits, un élément de cette stratégie est déjà clair : l'intégration régionale est un facteur essentiel pour faire face au problème dominant de l'Afrique de l'Ouest, à savoir l'intégration des activités de gestion à court terme des crises à une stratégie préventive à plus long terme. Cela est, et restera, un élément central de notre engagement en faveur de l'Afrique de l'Ouest, essentiellement en s'appuyant sur l'action du Représentant spécial de la présidence de l'Union européenne, M. Hans Dahlgren.

L'Union européenne entretient une relation de travail étroite avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la mission d'évaluation conjointe entre l'Union européenne et l'ONU sur l'Afrique de l'Ouest s'est concentrée sur les moyens d'améliorer la coopération et de contribuer à renforcer les capacités de la CEDEAO.

Le rapport que nous examinons aujourd'hui met en lumière des domaines importants où l'amélioration de l'intégration et de la coopération régionales apportera des avantages substantiels. L'on peut citer notamment la nécessité pour les pays de la région de ratifier et d'appliquer tous les instruments visant à traiter de questions telles que celles des enfants soldats, des armes légères et des mercenaires; la nécessité que tous les pays de la région respectent ces instruments et que la communauté internationale appuie les capacités nationales permettant leur application; la nécessité d'améliorer la coopération et le dialogue régional grâce aux mécanismes régionaux et sous-régionaux existants; l'importance de la mise en oeuvre coordonnée de programmes de désarmement, démobilisation et réinsertion, avec une participation active de la société civile; et la nécessité de planifier avec prudence la réforme du secteur de la sécurité, en s'appuyant sur les enseignements tirés des anciennes missions des Nations Unies dans la région et ailleurs.

En outre, l'intégration régionale sera d'autant plus fructueuse que des acteurs tels que l'ONU et ses organismes, l'Union africaine, le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, l'Union européenne et la communauté des donateurs agiront de concert les uns avec les autres, avec les pays de la région et avec la CEDEAO.

L'Union européenne est convaincue que la coopération et le dialogue régional ne feront que renforcer la sécurité de l'Afrique de l'Ouest. La responsabilité fondamentale de la sécurité et du développement en Afrique de l'Ouest repose sur les États de la région eux-mêmes. À cet égard, l'Union européenne invite tous les dirigeants de la région à s'engager dans un dialogue constructif et riche de sens au plan bilatéral et régional. Nous sommes convaincus que l'accroissement de la coordination entre les opérations des Nations Unies dans la région et entre tous les protagonistes en Afrique de l'Ouest ne peut qu'étayer les efforts déployés par cette région pour sortir d'une période amère et prolongée de conflit et entrer dans une période de paix, de sécurité et de développement durables. L'Union européenne entend, en tant que partenaire résolu, parvenir à cet objectif commun.

Le Président : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Japon. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Haraguchi (Japon) (*parle en anglais*) : Je me félicite des recommandations concrètes que nous présente le Secrétaire général dans son rapport sur les moyens de combattre les problèmes sous-régionaux et transfrontaliers en Afrique de l'Ouest (S/2004/200). Comme le signale le rapport, nous pensons qu'il est important que les gouvernements de l'Afrique de l'Ouest améliorent leur gouvernance et prennent en main le processus de renforcement de la paix. Il est tout particulièrement intéressant de constater que le Secrétaire général souligne que la responsabilité première d'améliorer la gouvernance incombe à chaque gouvernement national en Afrique de l'Ouest. Le Japon partage cet avis. Depuis le lancement de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (CITDA), en 1993, le pilier de la politique du Japon en faveur de l'Afrique a été la collaboration alliant la responsabilisation des pays africains et le partenariat de la communauté internationale. Cette collaboration constitue aussi la base de nos efforts pour promouvoir la consolidation de la paix en Afrique. Nous avons l'intention de continuer, en coopération avec la communauté internationale, à aider activement les pays et les organisations qui, en Afrique de l'Ouest, assument un rôle de chef de file pour régler les conflits dans la région.

Le Japon estime également que, au cours du processus de consolidation de la paix, il est extrêmement important d'adopter une approche axée sur la protection et l'autonomisation des individus. Il s'agit là de l'approche dite de « sécurité humaine ». J'espère sincèrement que la communauté internationale

prendra des mesures concrètes pour garantir la sécurité humaine dans la région de l'Afrique de l'Ouest. Le Japon a mis en avant le concept de sécurité humaine en Sierra Leone en appuyant la réinsertion des ex-combattants par l'intermédiaire du Fonds des Nations Unies pour la sécurité humaine.

Le besoin d'opérations de maintien de la paix se fait de plus en plus sentir dans de nombreuses régions du monde. Il est important de reconnaître, toutefois, que les ressources disponibles pour répondre à de tels besoins sont nécessairement limitées. C'est pourquoi, nous jugeons positive, concrète et digne d'un examen sérieux la proposition selon laquelle les ressources dégagées par la réduction de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) soient redéployées vers les opérations de maintien de la paix au Libéria et en Côte d'Ivoire. Le Japon estime que des efforts supplémentaires devraient être déployés pour accroître la synergie entre les missions de la région, y compris avec, à plus long terme, la possibilité d'une régionalisation des opérations de maintien de la paix. Il serait aussi utile de convenir d'une division des tâches entre une opération de maintien de la paix de l'ONU et une force multinationale, à l'image de ce qui s'est passé en Côte d'Ivoire.

Comme il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général, l'idée de mettre en oeuvre des projets de développement destinés à une communauté donnée pour faciliter la collecte des armes légères mérite un examen sérieux. Le Japon a en fait traduit en actes ce concept au Cambodge dans le cadre du projet « Armes contre développement » et je suis heureux d'indiquer qu'il a donné d'excellents résultats.

Il importe d'être conscient que la réinsertion des ex-combattants et la reconstruction et le développement des communautés en période d'après conflit sont des éléments essentiels pour prévenir la résurgence des conflits, comme le souligne le rapport du Secrétaire général. Conscient de ce fait, le Japon a fourni une assistance d'un montant total d'environ 6,5 millions de dollars pour les projets de désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR) en Sierra Leone. Toutefois, en Afrique de l'Ouest, il est difficile de mettre en oeuvre, de manière efficace, des activités de DDR dans un pays, sans prêter attention à la dimension régionale, car les combattants peuvent facilement traverser les frontières. C'est pourquoi, il est fondamental que les activités de DDR soient également mises en oeuvre dans les pays voisins, comme le Libéria et la Côte d'Ivoire. À cet égard, je me félicite d'annoncer que le Japon a décidé, le 19 mars, d'accorder une aide d'urgence de quelque 3,6 millions de dollars au programme de désarmement, démobilisation, réinsertion et réinstallation (DDRR) du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) en faveur des enfants soldats au Libéria. Le Japon a également décidé d'allouer une aide hors projet d'un montant d'environ 2,3 millions de dollars, sous forme de fonds de contrepartie, à des activités de DDR en Côte d'Ivoire.

Le Japon a conscience de la gravité du problème des femmes et des enfants soldats en Afrique de l'Ouest, qui sont à la fois des victimes sociales et un facteur d'escalade des conflits et, comme cela est recommandé dans le rapport du Secrétaire général, il voudrait lancer un appel aux États Membres pour qu'ils adoptent des mesures contre le recrutement et l'enrôlement à des fins militaires de ces femmes et de ces enfants.

C'est de promotion du développement qu'on a le plus besoin dans les pays de l'Afrique de l'Ouest et il ne devrait y avoir aucune place dans leurs politiques nationales pour des conflits qui consomment des ressources précieuses et n'apportent que la misère à leur population. Même lorsqu'il existe d'importantes divergences de positions entre les groupes, il importe au plus haut point de maintenir le dialogue pour renforcer la confiance et essayer de régler finalement les problèmes de façon pacifique. Nous avons déjà vu des cas où les pays d'Afrique de l'Ouest prenaient d'eux-mêmes en mains les questions de maintien de la paix sous l'égide de la CEDEAO. Nous espérons que se produira la même prise en charge dans les domaines de la promotion de la gouvernance et de la consolidation de la paix. Le Japon entend continuer à fournir, de concert avec la communauté internationale, une assistance à ces efforts.

Le Président : À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

> « Le Conseil de sécurité, rappelant ses résolutions pertinentes et les déclarations de son président sur la question, souligne qu'il est essentiel d'examiner dans un cadre régional les facteurs d'instabilité persistant en Afrique de l'Ouest. Il estime qu'il est indispensable d'adopter une approche globale pour la recherche

de solutions durables aux crises et conflits complexes prévalant en Afrique de l'Ouest. En adoptant une telle démarche, il faudrait s'attaquer aux causes profondes des conflits et examiner les moyens de promouvoir une paix et une sécurité durables, englobant le développement et le redressement économique, la bonne gouvernance et la réforme politique.

Le Conseil prend acte à ce sujet du rapport du Secrétaire général (S/2004/200), en date du 12 mars 2004, et des recommandations qui y sont formulées en vue de traiter les problèmes transfrontaliers, en particulier la situation des enfants soldats et l'emploi et la prolifération des mercenaires et des armes légères, dans le contexte d'une approche régionale. Il considère qu'il faudrait donner suite au rapport dans le cadre d'une stratégie plus large de prévention des conflits, de gestion des crises et de stabilisation après les conflits dans la sous-région.

Le Conseil accueille avec satisfaction les principes énoncés par l'Union africaine et le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, lesquels constituent un cadre d'action important. Il encourage les États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest à veiller à leur application intégrale. Il demande donc instamment à la Communauté de coopérer étroitement avec le système des Nations Unies, les institutions financières internationales et les autres organisations internationales et régionales concernées, notamment le Conseil de la paix et de la sécurité de l'Union africaine récemment créé, ainsi qu'avec les États intéressés, en vue de l'élaboration d'une politique régionale de prévention des conflits tenant pleinement compte des recommandations de la mission conjointe des Nations Unies et de l'Union européenne effectuée récemment dans la région.

Le Conseil souligne le rôle important joué par le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest dans l'amélioration de la coordination d'une approche cohérente des Nations Unies concernant les problèmes transfrontaliers et transnationaux dans la sous-région.

Le Conseil engage le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest à continuer à organiser régulièrement des réunions sur la coordination entre les missions des Nations Unies dans la région afin que les activités des Nations Unies en Afrique de l'Ouest soient plus cohérentes et aussi efficaces que possible. Il engage aussi les organismes des Nations Unies à harmoniser le plus possible leurs activités dans les pays de la sous-région.

Le Conseil demande au Secrétaire général d'engager les missions des Nations Unies en Afrique de l'Ouest à partager le plus possible les informations dont elles disposent ainsi que leurs ressources logistiques et administratives, sans pour autant que cela nuise à la bonne exécution de leurs mandats respectifs, afin d'accroître leur efficacité et de réduire les dépenses.

Le Conseil exprime son intention d'examiner les recommandations que le Secrétaire général a formulées en vue de faciliter les opérations transfrontières et de renforcer la coopération entre les missions des Nations Unies dans la région, notamment en ce qui concerne la possibilité d'entreprendre des opérations en vertu du « droit de poursuite », la surveillance conjointe de l'espace aérien, la gestion commune des frontières, le renforcement éventuel de la surveillance de l'espace aérien et la planification conjointe du rapatriement des combattants étrangers. Il espère recevoir dès que possible les recommandations que le Secrétaire général formulera après avoir consulté les gouvernements intéressés. Il encourage en outre les États de la sous-région à organiser des patrouilles communes le long de leurs frontières respectives, en association, s'il y a lieu, avec les diverses opérations de maintien de la paix de l'ONU.

Le Conseil invite le Secrétaire général et la CEDEAO à prendre les décisions pratiques qui s'imposent pour améliorer la coordination des activités de l'ONU et de la CEDEAO en Afrique de l'Ouest.

Le Conseil souligne qu'il importe que les programmes de démobilisation, de désarmement et de réinsertion soient élaborés et exécutés dans une optique régionale. À cette fin, il invite les missions des Nations Unies en Afrique de

l'Ouest, les gouvernements concernés, les institutions financières compétentes, les organismes de développement international et les pays donateurs à collaborer pour intégrer les programmes de chaque pays dans une stratégie régionale globale et à concevoir des programmes de développement communautaires qui seront appliqués parallèlement aux programmes de démobilisation, de désarmement et de réinsertion, et à accorder une attention particulière aux besoins spécifiques des enfants dans les conflits armés.

Le Conseil réaffirme qu'il importe de trouver des solutions durables au problème des réfugiés et des personnes déplacées dans la sous-région et invite instamment les États de la région à favoriser l'instauration des conditions nécessaires à leur retour librement consenti, en toute sécurité, avec l'appui des organisations internationales compétentes et des pays donateurs.

Le Conseil estime que le trafic illicite d'armes constitue une menace pour la paix et la sécurité internationales dans la région. En conséquence, il invite instamment les États membres de la CEDEAO à respecter intégralement le Moratoire sur l'importation, l'exportation et la fabrication des armes légères en Afrique de l'Ouest, signé à Abuja le 31 octobre 1998. Il les invite également à étudier la possibilité de renforcer les dispositions de ce Moratoire.

Le Conseil invite les États membres de la CEDEAO à prendre les mesures nécessaires pour mieux lutter contre le trafic d'armes légères dans la région, par exemple en créant un registre régional des armes légères, et il demande aux pays donateurs d'aider les États membres de la CEDEAO à appliquer ces mesures.

Le Conseil invite instamment tous les États, en particulier les États de la région dotés d'une capacité d'exportation d'armes, de veiller au plein respect des embargos sur les armes dans la sous-région. Il exprime son intention d'accorder une attention particulière aux mesures susceptibles de mettre fin aux mouvements illicites d'armes vers les zones de conflit dans la région et de maintenir les consultations avec les États membres de la CEDEAO à ce sujet.

Le Conseil constate qu'il convient d'agir tant sur l'offre que sur la demande s'agissant des sociétés privées qui vendent illégalement des armes légères ou des services de sécurité et il invite les gouvernements concernés à prendre les mesures voulues pour prévenir ces ventes illégales.

Le Conseil rappelle les mesures qu'il a appliquées pour lutter contre l'exploitation et le commerce illicites de diamants et de bois d'oeuvre dans la sous-région et encourage la CEDEAO et ses États membres à favoriser une exploitation transparente et durable de ces ressources.

Le Conseil encourage la CEDEAO à désigner publiquement les parties et les acteurs qui se livrent au trafic illicite d'armes légères dans la sous-région et utilisent des mercenaires, et exprime son intention d'examiner la possibilité d'adopter une telle pratique en ce qui concerne les conflits en Afrique de l'Ouest.

Le Conseil rappelle que l'existence dans la région de nombreux points de contrôle illégaux, tout comme l'extorsion qui y est pratiquée, nuit à la sécurité des civils et constitue un obstacle majeur au développement économique de l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest. Il invite donc les gouvernements intéressés à prendre les mesures qui s'imposent pour éliminer efficacement cette entrave à l'intégration économique régionale avec l'appui de la communauté internationale.

Le Conseil appelle les États membres de la CEDEAO à se concerter pour trouver une solution cohérente au problème des combattants étrangers.

Le Conseil appelle les États de l'Union du fleuve Mano à reprendre le dialogue et à envisager la possibilité d'organiser un sommet des chefs d'État et des réunions ministérielles en vue de mettre au point une approche commune concernant leurs problèmes de sécurité et les mesures de confiance.

Le Conseil considère que les acteurs de la société civile, dont les médias, ont un rôle

important à jouer dans la gestion des crises et la prévention des conflits dans la région et que leurs efforts en la matière méritent d'être activement appuyés par les États de la région, la CEDEAO, la communauté internationale et le système des Nations Unies. Un soutien accru devrait être apporté aux médias afin d'appeler l'attention du public sur le sort des enfants soldats, l'utilisation et la prolifération des armes légères et le recrutement des mercenaires.

Le Conseil se réjouit de ce que le Groupe international sur le Libéria envisage d'étendre son mandat aux questions transfrontalières concernant le Libéria et les États voisins.

Le Conseil considère la réforme du secteur de la sécurité comme un élément essentiel de la paix et de la stabilité en Afrique de l'Ouest et appelle instamment les pays donateurs et la communauté financière internationale à coordonner leurs activités pour appuyer la CEDEAO, en particulier son secrétariat exécutif, et aider les États de la sous-région dans leurs efforts visant à réformer le secteur de la sécurité.

Le Conseil, compte tenu de l'importance qu'il accorde à la dimension régionale des problèmes touchant l'Afrique de l'Ouest, déclare son intention de garder à l'examen l'application des recommandations susvisées et prie le Secrétaire général de lui en rendre compte dans les rapports qu'il lui soumet périodiquement sur les missions des Nations Unies dans la sous-région. »

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2004/7.

Il n'y a plus d'orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Je voudrais saisir l'occasion pour remercier tous les orateurs de leur participation à cette séance.

La séance est levée à 13 h 35.